



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LE DÉPARTEMENT



BANQUE des  
**TERRITOIRES**  
GRUPE CAISSE DES DÉPÔTS



PROVENCE VERDON  
communauté de communes

Contrat de Relance et de Transition  
Écologique pour le territoire de la  
Communauté de communes Provence Verdon



# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b>	<b>2</b>
<b>Préambule</b>	<b>5</b>
<b>I - PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE</b>	<b>6</b>
A – LE TERRITOIRE DU CONTRAT	6
A.1 Situation géographique et paysagère	6
A.1.1. Un territoire très boisé.	8
A.1.2. Un PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL.	9
A.1.3. L’agriculture.	10
A.2 Territoire en progression démographique	11
A.2.1. L’évolution démographique depuis 1990.	11
A.2.2. La composition de la population communautaire et son évolution.	13
A.2.3. La situation du parc de logements.	13
A.3 Économie du territoire et activité	15
A.3.1. Une structure économique locale stable depuis 2014.	16
A.3.2. Une progression de l’emploi localement.	17
A.3.3. Les créations d’entreprises.	18
A.3.4. Un tissu d’entreprises de taille modeste.	19
A.3.5. Les zones d’activités locales.	19
A.3.6. Le tourisme.	21
A.4 La mobilité : un enjeu du territoire communautaire	22
A.4.1. Les conditions de déplacement au sein du territoire.	22
A.4.2. Les migrations domicile travail.	23
A.5 – L’environnement du territoire communautaire	24
A.5.1. L’état de l’environnement.	25
A.5.2. Le PCAET.	25
A.5.3. Le Contrat de Transition Écologique (CTE).	28
A.5.4. Appel à Manifestation d’Intérêt SEQUOIA.	29
A.5.5. Les déchets.	29
A.5.6. L’EAU POTABLE ET L’ASSAINISSEMENT.	31
A.5.7. La GEMAPI.	32
A.6 - Les services au public (santé, MSAP, formation, école)	33
A.6.1. La santé.	33
A.6.2. L’accès aux services publics.	34
A.6.3. L’accès à la lecture publique.	34
A.6.4. L’accès au numérique.	35
B - Les enjeux du territoire communautaire	36
B.1 Les enjeux du territoire communautaire : ancrer un territoire rural dans la modernité et les nécessaires évolutions écologiques.	37
B.1.1. Un essor démographique appelant de nouveaux services publics locaux : maintenir la cohésion sociale	37
B.1.2. Depuis 40 ans, une mutation économique structurelle : d’une petite industrie rurale structurante vers une économie résidentielle diffuse. Maintenir l’attractivité du territoire	38
B.1.3. Un TERRITOIRE RURAL AVEC UNE Agriculture VIVACE ET INNOVANTE SUR DES FILIÈRES MONTANTES	40
B.1.4. Des attraits touristiques à valoriser et préserver	40
B.1.5. L’AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX	41
B.1.6. La transition écologique : LE NOUVEL ENJEU COMMUNAUTAIRE	42
B.2 Analyse des enjeux de territoire (AFOM)	43
B.2.1 UN ESSOR DEMOGRAPHIQUE APPELANT DE NOUVEAUX SERVICES PUBLICS LOCAUX : MAINTENIR LA COHESION SOCIALE	44
B.2.2. Depuis 40 ans, une mutation économique structurelle : d’une petite industrie rurale structurante vers une économie résidentielle diffuse. Maintenir l’attractivité du territoire	46
B.2.3. Un TERRITOIRE RURAL AVEC UNE AGRICULTURE VIVACE ET INNOVANTE SUR DES FILIERES MONTANTES	47
B.2.4. Des attraits touristiques à valoriser et préserver	48



B.2.5. L'AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : DECHET ET ASSAINISSEMENT	49
B.2.6. La transition écologique : LE NOUVEL ENJEU COMMUNAUTAIRE	51
C - État des lieux des démarches en cours	54
C.1. Démarches en cours avec l'État	54
<i>C.1.1. - garantir à tous l'égalité d'accès aux services</i>	54
C.1.2 - amplifier les capacités de développement des territoires ruraux	55
C.1.3 – ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE	57
Le fil rouge du CTE de la Provence Verte et Verdon est de faire du territoire Provence Verte Verdon « un territoire des proximités pour la qualité de vie et la résilience de demain ».	57
C.2.- Démarches de développement local engagées par la communauté de communes	57
C.2.1 - La mise en réseau des territoires et l'accompagnement de ses communes	58
C.2.2 - Démarches et dispositifs territoriaux en vigueur menés par le Département et la Région engagées avec la communauté de communes	58
C.2.3 LES DEMARCHES TERRITORIALES ENGAGEES AVEC LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNAUTE DE communes.	59
C.2.4 LES DEMARCHES TERRITORIALES ENGAGEES AVEC LA CAF DU VAR ET LA COMMUNAUTE DE communes.	60
<b>II - PLAN D' ACTIONS OPÉRATIONNEL</b>	<b>61</b>
A - MAINTENIR LA COHESION SOCIALE	61
B - MAINTENIR L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	61
C - UNE AGRICULTURE VIVACE ET INNOVANTE SUR DES FILIERES MONTANTES	62
D - DES ATTRAITS TOURISTIQUES A VALORISER ET PRESERVER	62
E - L'AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : DECHETS ET ASSAINISSEMENT	62
F - LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	63
<b>III - Modalités de pilotage et partenaires du contrat</b>	<b>64</b>
A - La gouvernance	64
A.1 - Composition	64
A.2 - Son rôle	64
A.3 – Le rythme	65
A.4 – Le comité technique (COTECH)	65
B - L'ingénierie mobilisée	65
B.1 - L'équipe projet intercommunale	65
B.2 - L'ingénierie	66
C. La participation des habitants et des acteurs de la société civile	66
C.1 Les acteurs économiques	66
C.2 Les associations locales agissant dans le volet du social	66
<b>IV - Le suivi et l'évaluation</b>	<b>66</b>
<b>V - La durée du contrat</b>	<b>66</b>
<b>VI - Modification du contrat</b>	<b>67</b>

## **ENTRE**

La Communauté de communes Provence Verdon  
Représentée par M. Hervé PHILIBERT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération n°2021-106 prise en date du 22 juin 2021,  
Ci-après désigné par « CCPV »,  
D'une part,

## **ET**

L'État,  
Représenté par M. Evence RICHARD, Préfet du Var ;  
Ci-après désigné par « l'État » ;

Le Conseil Départemental du Var,  
Représentée par M. Sébastien BOURLIN, Conseiller Départemental ;  
Ci-après désignée par « Le Département » ;

La Banque des Territoires,  
Représentée par M. David DE ARAUJO, Directeur Territorial Var ;  
Ci-après désignée par « La Banque des Territoires » ;

D'autre part,

# IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, la relance, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

### L'objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de communes Provence Verdon autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

# **I - PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE**

## **A - LE TERRITOIRE DU CONTRAT**

La Communauté de communes Provence Verdon est née de la fusion volontaire au 1<sup>er</sup> janvier 2014 des communautés de communes rurales du Haut Var Provence d'Argens en Verdon et Verdon Mont Major. Elle est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, soumise au régime de la fiscalité professionnelle unique. Elle rassemble les communes de Artigues, Barjols, Brue-Auriac, Esparron de Pallières, Fox-Amphoux, Ginasservis, La Verdrière, Montmeyan, Pontevès, Rians, Saint Julien le Montagnier, Saint Martin de Pallières, Seillons Source d'Argens, Tavernes, Varages. Elle regroupe environ 22 561 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les 2 EPCI historiques qui composent aujourd'hui la Communauté de communes Provence Verdon étaient deux EPCI ruraux de l'extrême Haut Var, en limite des basses gorges du Verdon au Nord et des villes moyennes de Brignoles et de St Maximin au Sud.

Ces deux communautés de communes rurales étaient articulées chacune autour d'un bourg centre structurant le Haut Var : Barjols et Rians. Ces communes sont complétées par un réseau de communes rurales disposant de services commerciaux de premier niveau :

- Autour de Barjols : Tavernes, Varages, Pontevès
- Autour de Rians : Ginasservis, St Julien le Montagnier.

De longue date, une collaboration technique existe entre les communes membres de ces deux EPCI, notamment pour la gestion et le traitement des déchets ménagers, au travers du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon et de la gestion de l'alimentation en eau potable pour 7 communes, via le SIANOV.

La fusion de ces 2 Communautés de communes en 2014 correspondait à une volonté locale forte de :

- Conserver le caractère rural du territoire, au travers des bassins de vie organisés autour des communes bourgs centre de Barjols et de Rians ;
- Maintenir et soutenir un tissu économique de petites entreprises locales ;
- Soutenir et développer des actions agricoles pour le maintien durable de cette activité ;
- Renforcer une attractivité touristique structurée autour des basses gorges du Verdon de Montmeyan à St Julien, des espaces naturels et du patrimoine villageois ;
- Maintenir un niveau de services à la population accessibles tels que les actions petite enfance et jeunesse, la vie associative et culturelle...

La Communauté de communes Provence Verdon a intégré le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte. Cette structure était porteuse du SCOT et de la promotion touristique de l'ensemble de la Provence Verte. Avec l'appui du Pays d'art et d'histoire de la Provence Verte, il initie des actions de développement touristique et de mise en valeur du patrimoine.

Le site Internet [www.provenceverdon.fr](http://www.provenceverdon.fr) est le principal outil de communication institutionnelle de la Communauté de communes.

### **A.1 Situation géographique et paysagère**

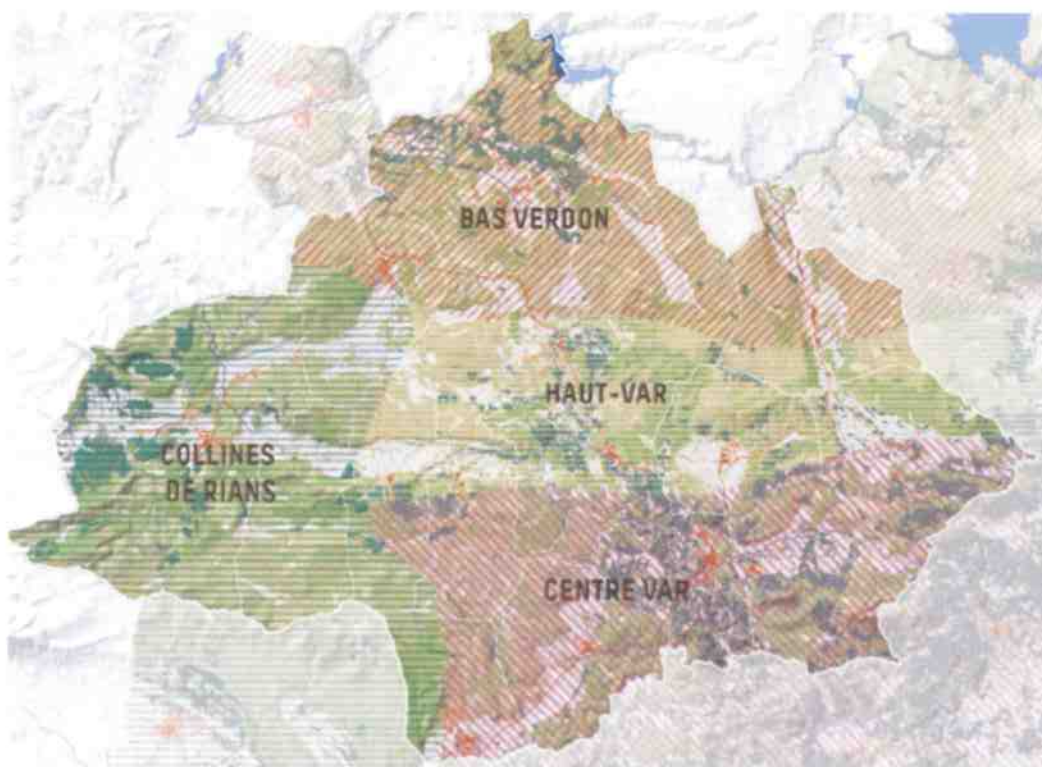
La Communauté de communes Provence Verdon se situe en milieu rural dans le Haut Var. Elle est limitrophe des départements des Bouches du Rhône (13) et des Alpes de Haute Provence (04). Sa superficie est de 644,66 km<sup>2</sup> pour près de 22 500 habitants (densité : 34 hbs/km<sup>2</sup>). Les villages sont distants les uns des autres de plusieurs kilomètres et reliés par un réseau routier assez sinueux. Le territoire s'étend autour de deux bourgs centres : Rians et Barjols. Onze communes comptent moins de 2000 habitants.

La communauté de communes est un territoire très boisé (plus de 80 % de sa surface), marqué par des collines et des vallons et dominés par quelques villages perchés. Plusieurs rivières alimentent les villages, deux marquent les contours de l'intercommunalité : le Verdon au Nord et l'Argens (fleuve) au Sud.



Selon l'atlas départemental des paysages, le territoire communautaire est intégré dans 4 unités paysagères :

- Le centre Var au Sud : ambiance collinaire, très boisée. Présence de conifères. Forêt majoritairement privée.
- Le Haut Var : vastes étendues très boisées, peu pentues. Forêt assez dense marquée par des grandes propriétés.
- Les collines de Rians : zone de contraste entre colline et plaine. Présence importante de forêts publiques
- Le bas Verdon : relief moulonné avec des boisements de garrigue-chênes verts – pins d'Alep. Majorité de forêts privées.



Source : Atlas départemental des paysages

Les espaces naturels sont dominants ; ils génèrent la présence d'une faune et une flore abondante. Dans le SCOT de la Provence Verte, de nombreuses zones du territoire communautaire sont désignées comme des cœurs de nature : le Mont Major au Nord-Ouest du territoire, Le Massif Concors Ste Victoire, prolongé par la Montagne d'Artigues à l'Ouest, les Bessillons à l'Ouest.

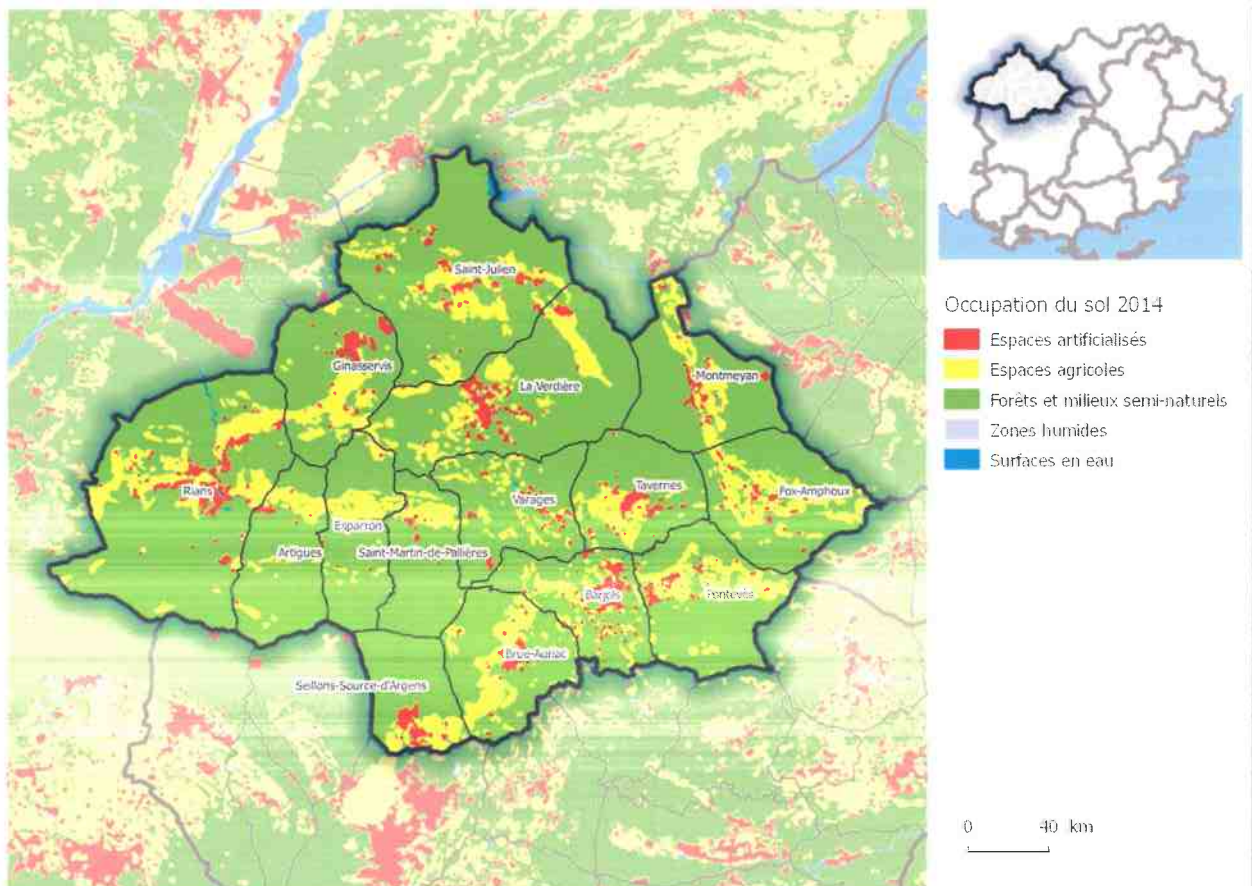
L'ensemble du territoire communautaire est traversé par les axes de déplacements de la faune, via les cœurs de nature ou les espaces ouverts. Cette trame est globalement bien préservée au sein du territoire communautaire. Néanmoins, le SCOT identifie un point de fragilité de cette trame entre les communes de Brue-Auriac et Seillon, liée à la réduction des activités agricoles induisant une fermeture des milieux.

### A.1.1. UN TERRITOIRE TRES BOISE.

La forte présence forestière est un marqueur dominant du territoire communautaire. Elle structure les paysages, l'urbanisation.

Elle assure également plusieurs fonctions pour les habitants :

- Un espace naturel nécessaire pour préserver la biodiversité
- Un espace de loisirs et touristique
- Un espace économique et agricole



Source : AUDAT Portrait statistique - 2014

Cette forêt est majoritairement privée à plus de 70% et morcelée. Les vastes zones de propriétés forestières sont moins nombreuses en Provence Verdon que les petites parcelles. Cette situation foncière de la forêt locale induit des difficultés de gestion. Le risque incendie y est accru.

Les multifonctionnalités de la forêt deviennent un enjeu de développement local devant combiner plusieurs enjeux :

- la prévention contre les risques incendie,
- la préservation de la biodiversité
- le développement touristique

### A.1.2. UN PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL.

---

Le cadre naturel préservé, les boisements, le Verdon avec les basses gorges, des villages au caractère provençal encore marqué sont des attraits touristiques du territoire communautaire.

Ces attraits sont reconnus et intégrés dans les labels du Pays d'Art et d'Histoire de la Provence Verte et le Parc Naturel Régional du Verdon.

Le territoire communautaire est marqué par :

- les éléments patrimoniaux religieux (chapelles, oratoires),
- les cultures en restanques,
- le petit patrimoine rural (cabanons, murets),
- la présence de l'eau sous toutes ses formes (falaises de tuf, ruisseaux, canaux, fontaines, puits, lavoirs),

Ces éléments patrimoniaux ont servi de base à des actions de développement touristique portées par la Communauté de communes :

- Les circuits du patrimoine au cœur des villages pour une découverte de leur patrimoine et de leur histoire. 15 boucles sur le patrimoine bâti de chaque village.
- Les circuits de randonnée pour découvrir les alentours des villages communautaires. L'accent est mis sur les paysages avec des accès aux points hauts du territoire et le patrimoine (églises, chapelle, oratoire...). 7 boucles de randonnée d'une durée de 2 heures à la journée.

Ces circuits sont accessibles aux familles. Les visiteurs trouvent au cœur des villages les départs des 2 types de circuits.

La réalisation de ces circuits a pour but de valoriser les attraits du patrimoine bâti et naturel du territoire pour inciter la venue de visiteurs. La promotion de ces activités touristiques est assurée par l'OIT de la Provence Verte et Verdon. La CC y est partenaire avec la CA Provence Verte.

Le Verdon représente un autre attrait touristique majeur du territoire. 3 communes sont intégrées dans le PNR du Verdon. La présence du Verdon permet au territoire de disposer de 2 plages (St Julien, Montmeyan), véritables attraits pour les visiteurs.

Le Conseil Régional développe et valorise des destinations touristiques de dimension régionale. Le Verdon représente une de ces destinations. Le territoire communautaire via l'OIT de la Provence Verte et Verdon est associé avec l'ensemble des EPCI bordant le Verdon dans des actions de promotion de cette destination.

Par ailleurs, le territoire communautaire est traversé par l'EV8, axe de cyclotourisme structurant de dimension européenne. Le département, propriétaire de l'emprise foncière de l'EV8 engage actuellement des travaux de remise en état. Elle relie de nombreux villages communautaires (Rians, Artigues, Esparron, St Martin, Varages, Barjols et Pontevès).

Par ailleurs, le PNR du Verdon, a également développé des activités de découverte de ses espaces en mode vélo et baliser un circuit « Le Tour du Verdon à Vélo ». Une partie de ce tracé passe par plusieurs communes du territoire communautaire.

Au regard de ces équipements finalisés ou en cours, le développement de produits touristiques basés sur le vélo représente un potentiel sur le territoire communautaire. La CC souhaite donc développer des circuits de découverte de son territoire à vélo à partir de l'ouvrage existant (EV8).

Pour les points d'intérêt de découverte du territoire communautaire, des équipements ou des aménagements pour faciliter la circulation des cyclistes seront prévus pour permettre un point d'arrêt par les cyclotouristes en toute sécurité, comme pour l'ENS des Carmes, les sites patrimoniaux des villages traversés par l'EV8 (Artigues, Esparron, St Martin, Varages, ...).

### A.1.3. L'AGRICULTURE.

---

Le secteur agricole est un secteur important localement. La superficie communautaire est de 64 466 ha, dont 10 131.70 ha sont cultivés. Les zones cultivées représentent 15.7% du territoire. Sur les surfaces cultivées, la grande culture y est dominante (40.9% des surfaces), suivie des prairies fourragères (22.7%). A ces surfaces cultivées, il convient d'ajouter les surfaces fourragères et pastorales, soit 44% de la surface du territoire communautaire, occupée par les éleveurs qui pratiquent le pastoralisme.

L'organisation spatiale de l'activité agricole est relativement stable depuis 2006. Néanmoins, avant 2006, la surface communautaire dédiée aux zones artificialisées était plus faible que celle constatée en 2014 (environ 4% de la surface totale du territoire). Cette baisse des surfaces naturelles s'explique par une forte croissance démographique connue entre 1990 et 2005.

Le territoire est partagé en deux zones agricoles homogènes :

- La zone de viticulture au Sud et à l'Est.  
Plusieurs appellations sont présentes (AOC Coteaux varois en Provence, AOC Coteaux d'Aix, Côte de Provence). Ce secteur est dynamique, avec peu de terres en friches. Cette activité est composée de domaines plus ou moins grands et de coopérateurs sur des parcelles plus modestes.
- Une zone de grandes cultures au Nord.  
Ces cultures sont présentes dans les plaines non viticoles du Nord. Les cultures pratiquées sont les céréales, le fourrage. L'élevage est aussi très présent.

A ces deux zones agricoles, il existe un autre point de distinction de l'espace agricole communautaire : l'irrigation gérée par la Société du Canal de Provence. En effet, depuis les années 1960 une partie du territoire communautaire est en zone irriguée, tandis que l'autre partie est dite au sec.

Le maintien et le devenir d'une activité agricole sur le territoire communautaire nécessite de disposer d'une sécurisation des apports en eau pour ces activités (culture et élevage).

Pour engager la mise en place de l'extension de l'irrigation sur plusieurs communes, un partenariat avec la SCP est en cours de construction pour développer le schéma d'irrigation Haut Var Nord-Ouest.

Au-delà des surfaces locales dédiées à l'agriculture, cette activité demeure un axe économique significatif du territoire communautaire. Le taux d'emploi dans ce secteur est 2 fois plus élevé qu'au niveau national.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, le secteur agricole communautaire est innovant. Ainsi, de nombreuses surfaces sont cultivées en plantes aromatiques, dont le lavandin. La Communauté de communes apporte un soutien au développement de ces filières par un appui à la formation des agriculteurs, des mises en relation avec les opérateurs du secteur (distillerie, CRIEPAM, ...).

Pour poursuivre cette démarche d'appui au développement de nouvelles filières agricoles, la Communauté de communes souhaite s'engager dans la création d'une distillerie (foncier et bâtiment) des plantes aromatiques pour favoriser la commercialisation en circuit court pour les professionnels cultivant cette plante.

De même, une très large part de l'espace agricole communautaire est utilisée par le pastoralisme pour une surface estimée à 22 000 ha. 44 éleveurs sont recensés sur le territoire communautaire. Le cheptel est composé en grande partie d'ovins (10 600 têtes), de caprins (820 têtes) et de bovins (100 têtes). Après enquête auprès des éleveurs présents, le cheptel ovin/caprin pâture environ 83.4% des surfaces dédiées au pastoralisme, représentant environ 12 500 têtes.

Le maintien du pastoralisme représente un enjeu majeur pour le territoire communautaire outre le poids économique du secteur, notamment sur les emplois, ce mode d'élevage extensif assure un entretien de l'espace forestier, notamment en ouvrant les milieux et limitant les impacts des feux de forêt.

Par ailleurs, selon une analyse effectuée en 2014-2015 avec la Chambre d'Agriculture du Var, les transmissions d'exploitation à un repreneur sont plus difficiles dans l'élevage. A ce jour, on estime environ à 19 000 ha de parcours pastoraux pour des surfaces fourragères dont les chefs d'exploitation n'ont pas de reprise assurée.

Pour appuyer et accompagner ce secteur agricole, la Communauté de communes s'est engagée dans un Plan d'Occupation Pastoral Intercommunal (POPI). Il s'agit de financer des travaux et équipements dédiés au pastoralisme (points d'eau, clôtures, ...), ainsi qu'une animation auprès des acteurs.

**En conclusion**, la ruralité est la marque dominante du territoire communautaire :

- \* les espaces naturels majoritaires.
- \* une forêt très présente
- \* des paysages structurés par l'agriculture et la forêt
- \* un patrimoine bâti source d'intérêt touristique

Un potentiel de développement touristique basé sur les paysages et les espaces naturels

## A.2 Territoire en progression démographique

### A.2.1. L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DEPUIS 1990.

La population du territoire a fortement évolué entre les années 1999 et 2007 (+ 29 %). En près de 30 ans (1990-2018), l'évolution de la population communautaire est de plus de 84 %.

	1990	1999	2007	2012	2014	2018
Artigues	112	110	216	216	240	279
Barjols	2166	2414	3041	3080	3089	3014
Brue-Auriac	630	888	1137	1222	1289	1418
Esparron	175	183	253	338	344	369
Fox-Amphoux	349	375	423	483	486	464
Ginasservis	911	984	1412	1551	1636	1893
La Verdière	646	782	1357	1652	1645	1621
Montmeyan	380	399	532	592	580	549
Pontevès	450	573	669	781	800	762
Rians	2720	3628	4205	4345	4284	4339
Saint Julien	1149	1280	1744	2222	2345	2540
Saint Martin	142	152	199	242	249	249
Seillons	844	1610	2068	2266	2525	2447
Tavernes	628	739	1050	1298	1360	1418
Varages	902	880	1085	1137	1171	1199
<b>TOTAL CCPV</b>	<b>12204</b>	<b>14997</b>	<b>19391</b>	<b>21425</b>	<b>22 043</b>	<b>22 561</b>
<b>Evolution (%)</b>		<b>+ 22.88%</b>	<b>+29.29%</b>	<b>+ 10.48%</b>	<b>+2.88%</b>	<b>+2.35%</b>

Source INSEE – Recensement de la population 1990, 1999, 2007, 2012, 2014, 2018

Après une forte évolution démographique du territoire communautaire en 1995 et 2007, correspondant à une des plus fortes croissances démographiques de la Provence Verte, l'ensemble du territoire communautaire connaît une stabilisation de sa population depuis environ 10 ans.

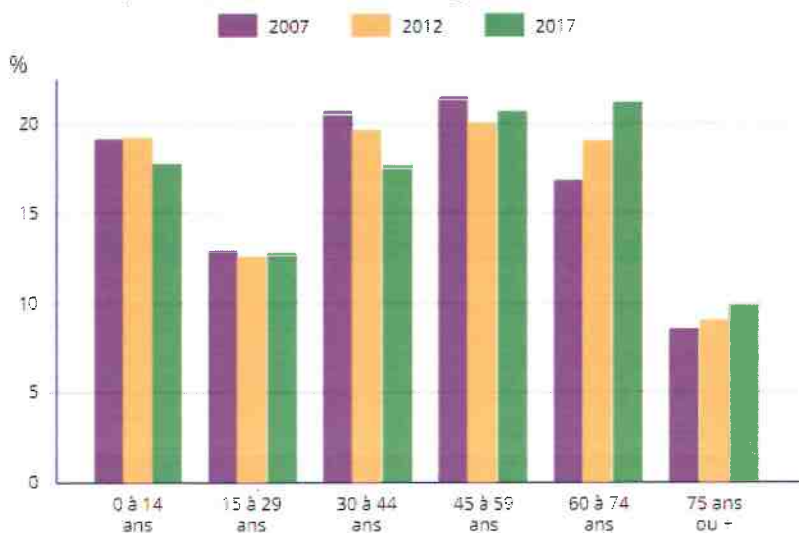
Cette forte progression démographique de la fin des années 1990 et début des années 2000, s'explique par le développement des pôles d'emploi d'Aix-Cadarache sur les franges Ouest du Var (De Rians à St Julien). Les autres communes, intégrées dans le bassin d'emploi de Brignoles-St Maximin ont connu une progression similaire par accueil de nouveaux habitants.

En effet, le solde migratoire du territoire communautaire est négatif depuis 1968. Seul, le solde migratoire assure la croissance démographique locale, avec un pic de croissance entre 1995 et 2007, autour de 3.4% de progression annuelle.

L'évolution plus récente de la population communautaire correspond à la stabilité globale des pôles d'emploi riverains, ayant des zones de desserrement sur le territoire communautaire.

En termes de tranche d'âges, la population de la Communauté de communes se répartit ainsi :

**POP G2 - Population par grandes tranches d'âges**



Sources : INSEE RGP de 2007 à 2017

Sur 10 ans, la population communautaire a évolué selon les constats suivants :

- Une augmentation des populations de 60 ans et plus. Les plus de 65 ans représentent 24 % de la population communautaire.
- Une baisse des populations de 0 à 14 ans et des 30 à 44 ans.
- Les autres tranches d'âges (15-29 ans et 45-59 ans) restent stables.

	2012				2017		
	Hommes	Femmes	Ensemble		Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Moins de 3 ans</b>	329	317	646	<b>De 0 à 14 ans</b>	2 014	1 902	3 916
<b>3 à 5 ans</b>	407	408	815				
<b>6 à 10 ans</b>	777	710	1 488				
<b>11 à 17 ans</b>	989	953	1 942				
<b>18 à 24 ans</b>	607	508	1 115	<b>De 15 à 29 ans</b>	1 481	1 333	2 814
<b>25 à 39 ans</b>	1 647	1 778	3 425	<b>De 30 à 44 ans</b>	1 892	2 007	3 899
<b>40 à 54 ans</b>	2 200	2 268	4 468	<b>De 45 à 59 ans</b>	2 235	2 339	4 574
<b>55 à 64 ans</b>	1 607	1 560	3 167	<b>De 60 à 74 ans</b>	2 357	2 326	4 681
<b>65 à 79 ans</b>	1 582	1 576	3 157	<b>De 75 à 89 ans</b>	881	1 012	1 893
<b>80 ans ou plus</b>	478	723	1 201	<b>Plus de 90 ans</b>	74	207	281
<b>Ensemble</b>	<b>10 623</b>	<b>10 802</b>	<b>21 425</b>		<b>10 933</b>	<b>11 126</b>	<b>22 059</b>

Source INSEE – Recensement de la population 2012

Recensement de la population 2017

La répartition homme-femme sur le territoire communautaire est stable sur la période.

## A.2.2. LA COMPOSITION DE LA POPULATION COMMUNAUTAIRE ET SON EVOLUTION.

### A.2.2.1. La structure par CSP de la population communautaire

➤ La structure de la population communautaire par catégories socioprofessionnelles demeure assez stable depuis 10 ans.

	2007	%	2012	%	2017	%
<b>Ensemble</b>	15 508	100,0	17 281	100,0	18 165	100,0
Agriculteurs exploitants	215	1,4	230	1,3	178	1,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	691	4,5	949	5,5	1 088	6,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	935	6,0	1 022	5,9	1 150	6,3
Professions intermédiaires	1 847	11,9	2 236	12,9	2 493	13,7
Employés	2 352	15,2	2 547	14,7	2 899	16,0
Ouvriers	1 961	12,6	1 856	10,7	1 995	11,0
Retraités	4 822	31,1	5 734	33,2	5 665	31,2
Autres personnes sans activité professionnelle	2 686	17,3	2 708	15,7	2 698	14,9

Source : INSEE RGP 2007 à 2017

➤ La population communautaire est composée pour un tiers des plus de 15 ans de retraités. Ce poids demeure stable depuis 10 ans.

La structuration de la population des plus de 15 ans conserve une répartition assez homogène. Les évolutions les plus significatives concernent :

- La baisse du poids des personnes sans activité (-2.6% entre 2007 et 2017). Il s'agit principalement d'une jeune population féminine (- de 24 ans).
- L'augmentation des professions intermédiaires (+1.8% entre 2007 et 2017) et des artisans et commerçants (+1.5% sur la période).

### A.2.2.2. La composition des ménages et des familles communautaires

➤ Il est constaté une augmentation du nombre de ménages sur le territoire communautaire depuis 10 ans. Leur taille diminue régulièrement depuis 1968 : d'une composition moyenne de près de 2.77 personnes par ménage en 1968, ils sont composés en 2017 en moyenne de 2.28 personnes.

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- Une augmentation des familles monoparentales
- Un vieillissement de la population communautaire. Les ménages des plus de 65 ans sont à 20% composés d'une personne seule. Cette proportion augmente à plus de 40% pour les plus de 80 ans.

En 2017, sur le territoire communautaire, la répartition des personnes vivant seules est équilibrée entre les hommes et les femmes.

➤ Le poids des familles monoparentales a augmenté de 2.5% entre 2007 et 2017 sur le territoire communautaire, avec très majoritairement des femmes comme chef de famille (83%). Le corolaire de cette évolution de la composition des familles est une diminution des couples avec enfants (-2.3% sur 10 ans).

## A.2.3. LA SITUATION DU PARC DE LOGEMENTS.

➤ Le parc de logements communautaire est majoritairement composé de résidences principales. Cette évolution est croissante depuis 1968. Le poids des résidences principales est passé de 60,7% en 1968 à 69,4% en 2017 sur l'ensemble du parc.

Les résidences principales du territoire communautaire ont augmenté de + de 300 % entre 1968 et 2017. Cette évolution est le corolaire de la croissance démographique du territoire sur la même période.

En parallèle à cette croissance élevée des résidences principales, le territoire communautaire a connu une forte évolution des logements vacants (+271%).

➤ De même, le parc de logements communautaire est majoritairement composé de maisons individuelles. Ce type de logement demeure stable depuis 2007. Il y a plus de 81% des logements du parc communautaire qui sont des pavillons. Les appartements représentent donc 17% du parc.

➤ Parmi les pavillons du territoire, ces derniers sont assez vastes : près de 60% ont 4 pièces et plus. Les logements plus petits (de 1 à 2 pièces) représentent seulement 10% du parc du territoire communautaire. Ce constat induit un nombre élevé de logements en sous occupation sur le territoire communautaire, soit des logements peu adaptés aux occupants car trop grands.

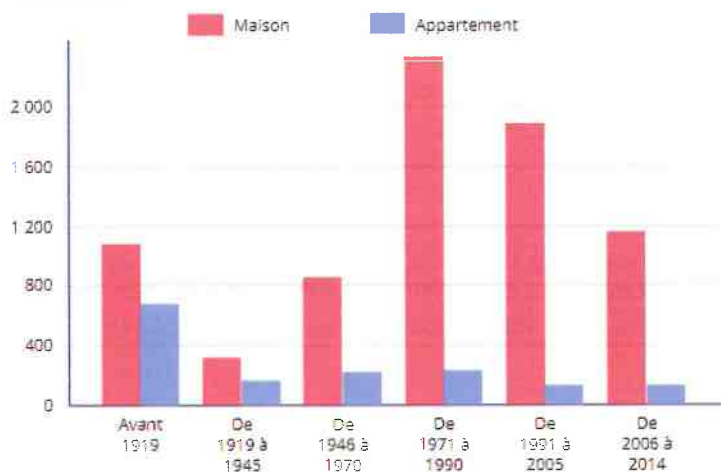
LOG G0 - Résidences principales selon l'état de suroccupation (hors studios occupés par une personne)



Source : INSEE RP 2017.

➤ Les périodes d'achèvement du parc de logements du territoire communautaire sont très hétérogènes. Les appartements recensés ont été majoritairement achevés avant 1919 ; alors que les maisons individuelles datent d'avant 1971.

LOG G1 - Résidences principales en 2017 selon le type de logement et la période d'achèvement



Source : INSEE RP 2017



L'ancienneté du parc de logements des appartements induit la nécessité de travaux d'aménagement et d'adaptation aux besoins modernes d'isolation, d'adaptation au vieillissement, d'adaptation des modes de chauffage, ... Plus de 40% des logements du territoire communautaire sont chauffés par des installations « tout électrique ». Cette solution augmente depuis 2017, alors que les systèmes de chauffage central individuel sont moins nombreux.

➤ Le statut dominant des occupants du parc de logements communautaire est celui de propriétaire (73%). Le poids des locataires dans la part des résidences principales a régressé depuis 2007. Ils sont moins de 25% dans le parc des résidences principales.

### ***Le PIG : première action communautaire en faveur du parc de logements privés depuis 20 ans.***

Au regard de l'ancienneté du parc de logements du territoire, la Communauté de communes a engagé une action spécifique sur ce sujet : Un Programme d'Intérêt Général (PIG) avec l'ANAH.

Cette action de soutien de financement aux travaux auprès des propriétaires privés existe depuis 2018. Elle est orientée vers l'amélioration de l'habitat.

Les orientations majeures du PIG 2018-2021 sont :

- La résorption de l'habitat indigne ou dégradé
- La rénovation thermique des logements de propriétaires
- L'adaptation du logement à la perte d'autonomie

Le bilan des 2 premières années est satisfaisant avec plus de 60 logements de propriétaires occupants aidés pour des travaux. Le montant des aides allouées s'élève 991 000 € depuis 2018 ; le montant des travaux réalisés est de 1 344 000 €.

Au regard des résultats de ce premier PIG réalisé sur le territoire communautaire, l'ANAH a proposé la reconduction de cette opération à compter de 2022 avec un PIG 2 toujours orienté pour l'amélioration de l'habitat.

En complément du PIG, la communauté de communes a mis en œuvre une politique de rénovation des façades des centres anciens. 35 façades ont été rénovées depuis 2018, représentant un montant d'aides communautaires versées de 121 000 € pour un montant de travaux de 291 000 €.

Ce programme peut être complété par des aides communales.

**En conclusion**, la situation démographique communautaire se définit comme suit :

- \* des petites communes, dont 6 de moins de 1 000 habitants ;
- \* Une évolution par accroissement de population liée à un solde migratoire élevé et dynamique pendant plusieurs années.
- \* Un vieillissement de la population communautaire sur la tranche des 65 ans et plus.
- \* Une structure de la population locale par CSP globalement stable, avec un tiers de la population de plus de 15 ans qui sont des retraités.
- \* Une réduction de la taille des ménages et une croissance des familles monoparentales identique au niveau national.
- \* Le statut de propriétaire est dominant dans le parc de logements (+ de 70%) et des logements de type pavillons.
- \* Les appartements existants sur le territoire sont relativement anciens. La majeure partie de ces logements ont près de 100 ans, contrairement aux maisons individuelles, construites massivement à partir des années 1970.

## **A.3 Économie du territoire et activité**

L'économie du territoire communautaire a fortement évolué depuis la fin des années 1970. D'une petite industrie rurale articulée autour d'une part de la tannerie à Barjols et d'autre part de la faïencerie à Varages ; aujourd'hui, ces activités ont quasiment disparu.

Ces activités ont fortement structuré la vie économique de ce territoire, notamment au regard des emplois qu'elles représentaient. Ainsi, au début des années 2000, la Manufacture des Lauriers à Varages représentait plus de 100 emplois. Sur Barjols, les tanneries ont fourni massivement des emplois à plusieurs générations d'habitants.

A ce jour, seule demeure une SCOP de production de faïence à Varages, avec 5 salariés à l'année.

L'effondrement de cette économie rurale à caractère industriel a été substitué par une économie résidentielle liée à la forte croissance démographique qu'a connue ce territoire à partir du milieu des années 1990.

En effet, la fermeture des tanneries à Barjols et des faïenceries à Varages n'a pas été remplacée par des activités de même ampleur. Une économie plus diffuse s'est développée, avec des entreprises de plus petite taille.

Cette mutation économique locale reste encore visible aujourd'hui dans les paysages de ces communes, notamment de la présence de friches industrielles.

### A.3.1. UNE STRUCTURE ECONOMIQUE LOCALE STABLE DEPUIS 2014.

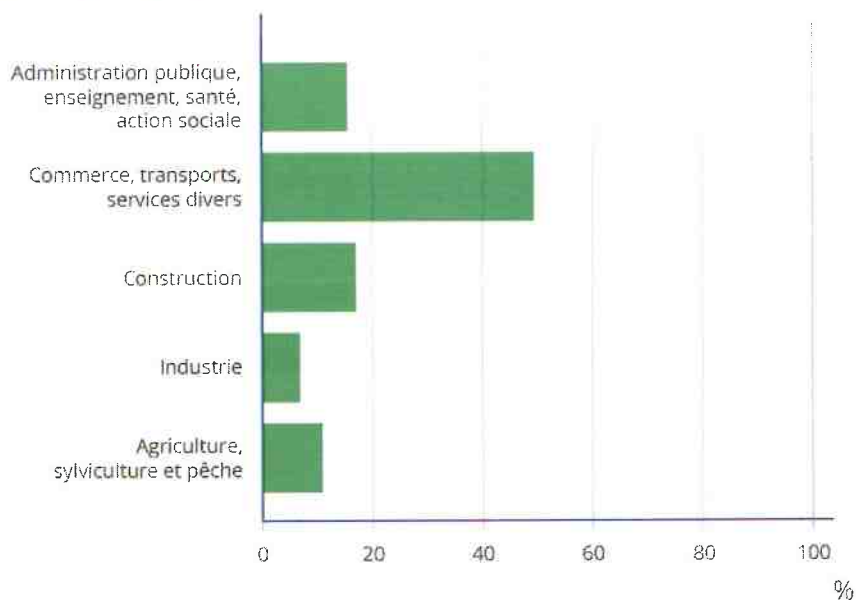
Le territoire communautaire au regard de sa position aux portes de plusieurs villes moyennes, a une fonction résidentielle dominante pour ses habitants. Il est structuré autour de **2 bourgs** centre Barjols et Rians.

Le tissu économique communautaire est composé d'environ 4450 établissements tous secteurs confondus (marchands et non marchands – Source SIREN 2021).

Dans le secteur marchand, hors du secteur agricole, il est dénombré 1837 entreprises en 2018 sur le territoire communautaire selon l'INSEE, auxquels s'ajoutent environ 300 exploitations agricoles dénombrées par la Chambre d'Agriculture en 2014-2015.

Les caractéristiques principales des activités économiques du territoire sont celles d'une « économie résidentielle » avec une forte proportion d'activités relevant du commerce et du tourisme.

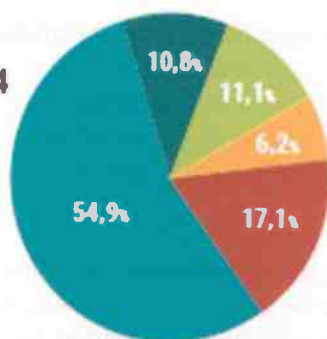
**RES G1 - Répartition des établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé fin 2018**



Source : RGP 2018 – INSEE.

### Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31/12/2014

- Commerces, services, transport, tourisme
- Administrations publiques
- Agriculture
- Industrie
- Construction



(Source INSEE)

Entre 2014 et 2018, la structure des établissements existants sur le territoire communautaire demeure stable. Le secteur d'activité dominant reste le commerce, les services, le transport et le tourisme ; il est suivi par le secteur de la construction.

Il est à noter que le poids économique de l'agriculture reste stable dans le nombre d'établissements existants depuis 2014.

Les établissements majeurs du territoire communautaire sont les collectivités locales, les administrations publiques (collège, écoles). Dans le secteur marchand, les principales entreprises sont situées dans le secteur du commerce de type supermarché.

### A.3.2. UNE PROGRESSION DE L'EMPLOI LOCALEMENT.

Concernant l'emploi local, il progresse depuis 2007 de 500 nouveaux emplois.

	2007	2012	2017
Nombre d'emplois dans la zone	3 314	3 618	3 815

Source INSEE – RGP 2017.

Au sein des emplois locaux, la répartition entre emploi salarié et emploi non salarié évolue plutôt en faveur de l'emploi non salarié. La part de l'emploi non salarié augmente de 26,5% à 29% entre 2007 et 2017.

De même, l'emploi local se répartit selon plusieurs secteurs d'activité. Les secteurs dominants sont l'administration publique, l'enseignement (secteur non marchand) et le commerce et les services divers.

	2007		2012		2017			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %
<b>Ensemble</b>	3 320	100,0	3 818	100,0	4 056	100,0	51,8	71,0
Agriculture	285	8,6	288	7,5	300	7,4	36,7	50,5
Industrie	256	7,7	282	7,4	301	7,4	35,0	68,3
Construction	382	11,5	447	11,7	452	11,1	9,2	48,8
Commerce, transports, services divers	1 244	37,5	1 331	34,9	1 484	36,6	47,6	65,6
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1 154	34,8	1 469	38,5	1 520	37,5	74,8	87,6

Source INSEE – RGP 2017.

Cette structuration de l'emploi local est la caractéristique d'une économie résidentielle tournée vers les services aux habitants. L'activité commerciale demeure dominante. Elle est localisée dans les centres villages, notamment les deux bourgs-centres de Barjols et de Rians. Elle est complétée par un tissu commercial présent dans quasiment toutes les communes, avec des commerces de proximité répondant à l'économie résidentielle du territoire.

### **L'agriculture un secteur économique avec de nombreux emplois en Provence Verdon.**

En 2017, les emplois dans le secteur agricole représentent 7,4% sur le territoire communautaire contre 2,4% en moyenne en France. Cette situation du poids de l'emploi agricole a conduit le législateur à zoner ce territoire en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) à compter du 01/07/2017.

Même si le poids des emplois agricoles diminue sur le territoire communautaire depuis 2007, il reste à un niveau important.

### **La construction un secteur d'activité liée à la structure de l'économie communautaire.**

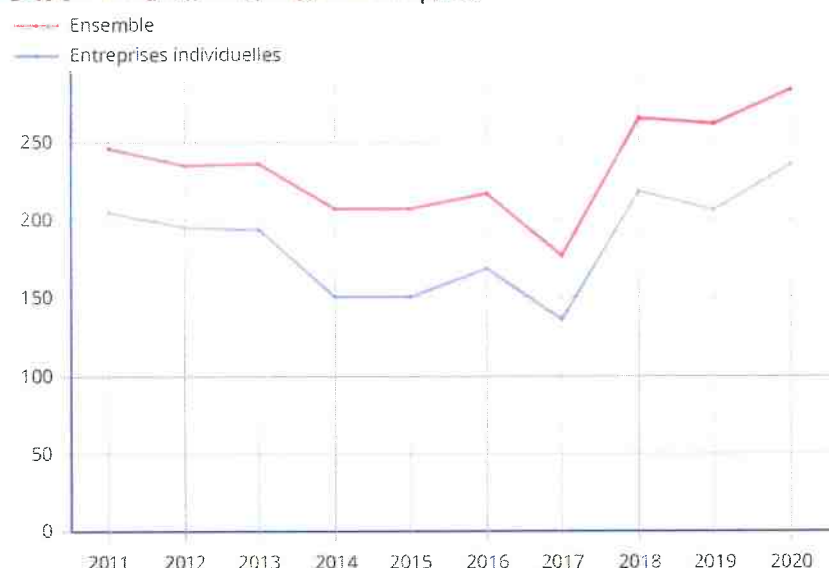
Le secteur de la construction se caractérise en Provence Verdon par un taux d'emploi présent supérieur à la moyenne nationale (de 11% des emplois en Provence Verdon contre 6,4% au niveau national). Ce secteur d'activité suit la structure dominante de l'économie locale qui est résidentielle.

### **A.3.3. LES CREATIONS D'ENTREPRISES.**

Malgré son économie qualifiée de résidentielle, il existe une dynamique de création d'entreprises localement. Ainsi, en 2019, le taux de création d'entreprise sur le territoire communautaire était de 15,6% contre 16,3 % au niveau national.

La dynamique de création des entreprises localement est ancienne. Depuis 2011, la majorité de ces créations d'entreprises sont des entreprises individuelles.

**DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises**



Pour accompagner cette dynamique de création d'entreprises sur le territoire communautaire, la Communauté de communes Provence Verdon s'est dotée d'outil d'aide à la création, de soutien et d'appui aux porteurs de projets.

Ainsi, le dispositif DEFIE a été présent sur le territoire communautaire pendant près de 10 ans, jusqu'en 2016. Il était adossé à la Maison de l'emploi de la Provence Verdon. Des permanences étaient assurées localement pour assurer un suivi des porteurs de projet.

Suite à l'arrêt de ce dispositif, la Communauté de communes Provence Verdon s'est dotée en propre d'un outil : le dispositif Terre d'Ambitions.

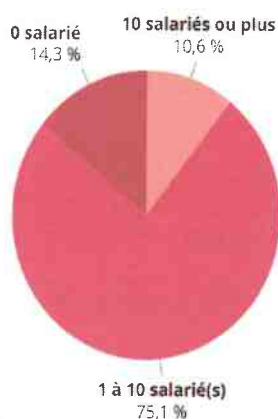
Animé par un salarié à temps complet, il permet aux porteurs de projet d'être accompagnés de la genèse d'un projet de création, jusqu'à sa concrétisation par un suivi personnalisé. Cet accompagnement est complété par le partenariat avec la plateforme d'initiative locale Initiative Var, qui permet aux créateurs d'entreprises de disposer d'un prêt d'honneur.

Ainsi, depuis 2018, 14 créateurs d'entreprises ont été soutenus par des prêts d'honneur de Var Initiative. L'année 2020, pour raison sanitaire a été suspendue dans les prêts d'honneur.

#### A.3.4. UN TISSU D'ENTREPRISES DE TAILLE MODESTE.

Globalement sur le territoire de la CC Provence Verdon, les entreprises présentes sont de petites entités avec peu de salariés.

RES G2P - Répartition des établissements actifs employeurs par taille fin 2018



Source : INSEE RGP 2017 (hors secteur des particuliers employeurs)

Par ailleurs, les chiffres d'affaires déclarés par les entreprises locales auprès de la DDFIP montrent la fragilité du tissu économique local.

En effet, seules 8% des entreprises locales assujetties à la CFE déclarent un Chiffre d'Affaires supérieur à 250 000 € par an. A l'inverse près d'un tiers des entreprises locales soumises à la CFE déclarent un chiffre d'affaires inférieur à 5 000 € par an.

Cette typologie d'entreprises du territoire communautaire démontre une relative fragilité du tissu économique local.

#### A.3.5. LES ZONES D'ACTIVITES LOCALES.

Le territoire communautaire dispose de peu de zones d'activités structurées. La Communauté de communes a peu développé d'actions pour l'aménagement de zones d'activité.

Néanmoins, au regard de l'histoire économique locale et la présence de nombreux bâtiments à vocation économique désaffectés, la Communauté de communes Provence Verdon s'est engagée dès 2003 dans la réhabilitation d'anciens bâtiments d'activités.

Le premier site rénové par la Communauté de communes est un bâtiment installé dans la ZAE des Carmes à Barjols pour y installer une activité commerciale.

En 2005, la CC devient propriétaire de l'ancienne Manufacture des Lauriers à Varages. Après fermeture de l'usine en 2009, la CC s'est engagée dans la réhabilitation par étape du site pour permettre la réinstallation de nouvelles activités :

- 2010-2011 : Travaux de dépollution et de démantèlement des outillages restés dans les locaux ;
- 2012-2013 : Travaux de maintenance et de démontage de certains bâtis (reprise de toiture) ;
- 2015 : Travaux ERDF pour répartir des sous compteurs d'électricité en plusieurs points du site cœur de la Manufacture.
- 2015-2017 : Travaux de réhabilitation d'un corps de bâtiment pour y installer une entreprise (TROPIC)
- 2015-2016 : Travaux de réhabilitation de l'ancien siège de la Manufacture pour y installer le siège communautaire
- 2018-2021 ; Réhabilitation d'un corps de bâtiment (sérigraphie) pour installer une cuisine centrale et une maison de santé pluridisciplinaire



Chaque niveau urbain assume un rôle dans le fonctionnement de l'espace, notamment le maintien et le renforcement du tissu économique et de services existants. La commune de Barjols était positionnée comme ville relais dans l'armature urbaine du SCOT de la Provence Verte. A l'échelle communautaire, la commune représente un bourg centre irrigant un bassin de vie d'environ 10 000 habitants. Le maintien de cette position de bourg centre est important pour la Communauté de communes et ses habitants. C'est également un des objectifs du SCOT.

Ainsi, pour maintenir un tissu économique dynamique sur le bourg relais de Barjols, le SCOT de 2014 avait défini un foncier à vocation économique d'environ 12 hectares autour de la commune. Néanmoins, les contraintes environnementales propres à Barjols (zones inondables, site Natura 2000) n'avaient pas permis de définir précisément l'implantation de cette zone d'activité.

Lors de l'extension du périmètre communautaire en 2014 et la révision du SCOT de la Provence Verte et Verdon, le secteur Nord-Ouest de la Communauté de communes a été intégré dans le SCOT. La commune de Rians a été identifiée comme ville relais dans le schéma de l'armature urbaine du SCOT.

A ce titre, le maintien du tissu économique y est reconnu via le développement de zones d'activité.

Sur cette commune, les contraintes géographiques sont moins marquées que sur la commune de Barjols. Des zones d'activité sont identifiées dans le PLU. La communauté de communes Provence Verdon souhaite s'engager dans cet axe de développement économique.

**En conclusion,** le territoire communautaire est caractérisé par :

- \*une économie locale singularisée par une économie résidentielle (commerces)
- \*un poids de l'activité agricole supérieure au reste du Var
- \*un volume d'emplois local stable basé où le secteur non marchand est important (environ 4000 emplois)
- \*un maillage de zones d'activités de petites tailles
- \* des entreprises de petites tailles comme structure dominante
- \* une industrie rurale qui a décliné, mais dont les traces demeurent dans le bâti des villages (Barjols, Varages).

#### A.3.6. LE TOURISME.

La Communauté de communes Provence Verdon est associée à la Communauté d'Agglomération Provence Verte dans un office de tourisme intercommunal depuis plus de 25 ans : L'office Intercommunal de Tourisme de la Provence Verte et Verdon. Il gère un point d'accueil ouvert toute l'année à Barjols et un point saisonnier à St Julien le Montagnier.

En matière de structures d'accueil touristique, le territoire communautaire se caractérise par un poids dominant des résidences secondaires. Elles représentent plus de 94% des lits touristiques en 2017, soit plus de 13 000 lits. Les structures hôtelières sont peu nombreuses et représentent en 2017, 135 lits, répartis en 4 hôtels. Les 6 campings du territoire représentent 533 lits. Ces structures d'accueil touristiques sont complétées par des gîtes et des chambres d'hôte.

Les classements des hôtels et des campings sont situés en moyenne gamme (2 étoiles) ou d'entrée de gamme (non classé).

Enfin, il est constaté depuis quelques années une forte croissance des hébergements touristiques occasionnels loués via des plateformes de réservation (Air BnB, Abritel, ...).

Ainsi, l'activité touristique est très saisonnalisée. Il n'existe quasiment pas d'hôtellerie à caractère économique fonctionnant toute l'année.

Le territoire communautaire dispose d'attraits touristiques assurant la venue de visiteurs, mais ne dispose que partiellement des retombées économiques liées à l'hébergement des touristes.

Pour maintenir une activité touristique sur la plus longue période de l'année, la Communauté de communes et les communes s'engagent dans la valorisation de leurs atouts : le patrimoine bâti des villages, l'embellissement, la préservation des paysages.

A moyen terme, la Communauté de communes Provence Verdon souhaite poursuivre ses actions pour développer des motifs de venue des visiteurs sur ses espaces. En complément aux activités de randonnée et de découverte réalisées depuis 2005, l'EPCI souhaite s'engager dans le développement de randonnée à vélo en se basant sur l'EV8, le tour du Verdon à vélo ouvert depuis 2019, le site de l'espace VTT de Gréoux, dont une partie intègre le Nord du territoire communautaire.

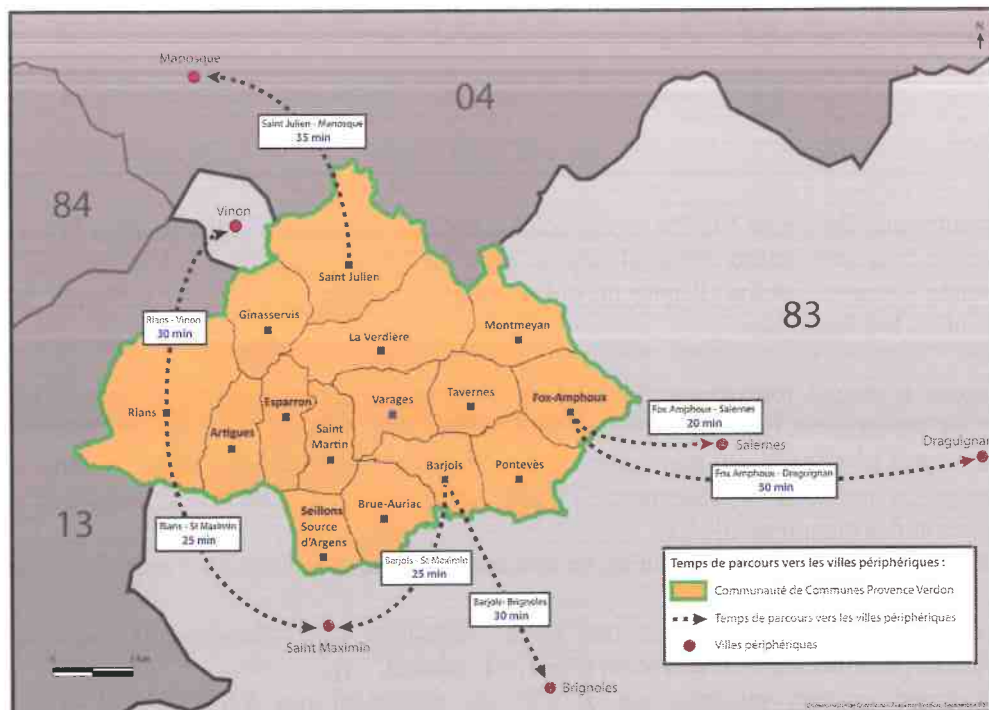
## A.4 La mobilité : un enjeu du territoire communautaire

### A.4.1. LES CONDITIONS DE DEPLACEMENT AU SEIN DU TERRITOIRE.

Le territoire communautaire est entouré de villes moyennes, telles que Brignoles, Saint Maximin la Sainte Baume, Manosque, Draguignan et Aix-en-Provence. Elles sont situées selon l'endroit du territoire à plus d'une vingtaine de kilomètres du territoire communautaire.

Départ	Arrivée	Distance	Temps de trajet
Varages	Saint Maximin la Sainte Baume	22 km	0h26
	Brignoles	33 km	0h44
	Manosque	38 km	0h46
	Draguignan	51 km	1h07
	Aix en Provence	53 km	1h15 (sans péage)

Source : ViaMichelin, choix de Varages comme référence, commune centrale sur le territoire et futur siège de la Communauté de communes



### Les transports de voyageurs

La desserte en transport en commun sur le Haut Var est peu développée. Seul le bus est proposé, avec de très larges amplitudes horaires sur des trajets journaliers.

Les différences s'opèrent entre :

- Le jour choisi du déplacement (semaine hors mercredi, mercredi, samedi),
- La destination,
- La période de l'année (période scolaire ou vacances scolaires).



Il n'y a pas de transport en commun le dimanche.

Les communes les mieux desservies en transport collectif sur notre territoire disposent en moyenne d'une offre de deux allers-retours par jour :

- Pour Barjols vers les villes de Saint Maximin et Brignoles,
- Pour Rians vers les villes de Saint Maximin, Manosque, Aix-en-Provence.

Hors ramassage scolaire, il y a peu de possibilités de se déplacer d'un village à un autre sur notre territoire via les transports en commun.

La commune de Barjols organise un transport de voyageurs interne à son territoire. Ce service est destiné aux habitants pour se rendre en centre village, ou sur les commerces du haut du village. Il est gratuit. Il fonctionne uniquement le matin du mardi au samedi.

Une ligne de transport à la demande existe au départ de Rians pour se rendre sur Joucques. A partir de cette commune, les usagers ont accès au réseau urbain de la Métropole Aix-Marseille. Ce service est peu fréquenté. Le prix est un élément dissuasif. Le trajet est facturé à 3 € par voyageur.

#### A.4.2. LES MIGRATIONS DOMICILE TRAVAIL.

---

Plus de 8000 actifs résident sur le territoire communautaire.

	2007	2012	2017
Nombre d'emplois dans la zone	3 314	3 618	3 815
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	7 000	7 711	8 009
Indicateur de concentration d'emploi	47,3	46,9	47,6
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	51,8	52,1	51,8

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2020.

Plus de la moitié de ces actifs résidant sur le territoire sortent quotidiennement de la CC Provence Verdon pour se rendre à leur travail. En 2016, près de 4 700 actifs résidants sortaient du territoire communautaire pour les besoins de l'emploi. Cette situation s'est renforcée depuis 2006, avec près de 1000 actifs supplémentaires résidant sur le territoire communautaire qui en sortent quotidiennement.

En proportion, les actifs extérieurs au territoire communautaire entrant pour leur activité professionnelle sont faibles (environ 500 actifs en 2016).

Les actifs sortant du territoire sont plus de 3000 à sortir du département du Var, en direction des pôles d'emploi de Marseille, Aix et St Paul où est implanté le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) ; 1580 actifs résidant dans la CC sortent de l'EPCI pour leur travail, notamment en direction du secteur de la Provence Verte.

2750 actifs du territoire travaillent sur leur commune de résidence et environ 600 actifs se déplacent au sein de l'EPCI pour leur travail.

A la maille communale, la commune de Rians représente le plus important volume de migrations pendulaires pour ses habitants. En 2016, plus de 1800 actifs résidants à Rians se rendent sur les bassins d'emploi des Bouches du Rhône.

En 2016, la distance moyenne parcourue par les navetteurs du territoire communautaire est de 26.6 km. Cette distance moyenne semble diminuée par rapport à 2006 (29.2 km en moyenne).

Néanmoins, avec l'augmentation des actifs résidant sur la CC Provence Verdon, le bilan kilométrique est en hausse. Le nombre de kilomètres parcourus par les actifs est en augmentation de 13%, soit un total d'environ 216 000 km parcourus en 2016.

Le territoire communautaire est fortement sous l'influence du bassin d'emploi de Marseille. Les bassins d'emploi secondaires sont Aix, St Paul lez Durance (dont Cadarache). Néanmoins, l'est du territoire communautaire est sous l'influence de plusieurs bassins d'emploi (Brignoles, St Maximin, ...).

Au regard de l'offre de transport en commun, le véhicule personnel est donc un pré-requis nécessaire pour

les déplacements domicile-travail et pour tous les déplacements du quotidien. Pour se rendre à leur travail, 86.8 % des habitants utilisent un véhicule personnel en 2016 contre 83,6 % en 2006. Pour les actifs travaillant au sein de l'EPCI, 69 % des déplacements pour motif de travail sont réalisés en voiture, alors que seulement 1.8 % utilise les transports en commun.

Au-delà du travail, la voiture est massivement utilisée par les résidents pour leurs déplacements. En 2016, près de 70% des déplacements sont effectués en voiture, en augmentation par rapport à 2006 (+10.3%).

L'alternative aux transports en commun peu développés sur le territoire communautaire est le covoiturage. Il existe 2 aires de covoiturage identifiées sur le territoire communautaire (Ginasservis avec 30 places et Brue-Auriac avec 27 places), auxquelles il convient d'ajouter les zones de covoiturage informelles (Barjols). Même si ce mode de déplacement se développe, il reste confidentiel sur le territoire communautaire. Le taux d'occupation des deux aires de covoiturage demeure faible, avec moins de 50% des places occupées. Cependant, les aires de covoiturage existantes aux abords des échangeurs autoroutiers de St Maximin et de Brignoles sont saturées. Il n'est pas déterminé par quels actifs ces aires sont occupées.

Enfin, les pistes cyclables sont peu nombreuses. Il existe 15 km de bandes ocre sur le réseau routier départemental entre Rians et St Maximin sur la D3. Cependant, le territoire communautaire est traversé par l'EuroVélo 8 (EV8) entre Rians et Ponteves. Le département engage des travaux de remise en état de cet axe de circulation en vélo. La livraison de l'ensemble de l'ouvrage est projetée pour 2025.

Au regard des difficultés de la mobilité internes au territoire communautaire, l'EV8 pourrait servir de complément à la mobilité douce notamment en direction des deux bourgs centre du territoire communautaire qui sont desservis par cet ouvrage.

Ainsi au regard de l'offre de mobilité sur le territoire communautaire, le véhicule personnel est une nécessité pour une grande partie des actifs. Cette situation de forte dépendance à la voiture pénalise principalement les jeunes et les personnes non motorisées.

**En conclusion**, le territoire communautaire est marqué par :

- \*une migration pendulaire pour de nombreux résidents vers les pôles d'emploi extérieurs
- \*un éloignement des principaux axes de communication routiers du Var, situé à plus de 20 km des villes moyennes proches (Brignoles, St Maximin, Manosque).
- \*une desserte en transport en commun très peu développée, nécessitant un véhicule individuel, limitant la mobilité d'une part de la population (jeunes notamment).

## A.5 – L'environnement du territoire communautaire

Concernant l'environnement, la Communauté de communes Provence Verdon est membre de nombreuses structures gestionnaires de compétences couvrant ce champ. Ces organismes tiers sont souvent intégrés dans des politiques contractuelles liées à l'environnement.

Ainsi, le territoire communautaire collabore avec la Communauté d'Agglomération Provence Verte pour le SCOT, le PCAET et le Contrat de Transition Ecologique (CTE).

Sur ce même périmètre, élargi à la Communauté de communes Cœur du Var, la CC Provence Verdon est associée pour la gestion des déchets, plus particulièrement le traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Enfin, pour la gestion des cours d'eau, le territoire communautaire est intégré dans 3 bassins versants différents. Pour les bassins versants de l'Argens et du Verdon, la Communauté de communes est membre de syndicats plus larges couvrant l'ensemble du territoire des bassins versants. Il s'agit du Syndicat Mixte de l'Argens pour 7 communes de l'Est du territoire communautaire. Pour 4 communes du Nord du territoire communautaire au sein du bassin versant du Verdon, la CC est membre du Syndicat du Parc Naturel du Verdon, gestionnaire du cours d'eau.

Pour la zone du SMA, un PAPI complet (Programme d'Aménagement et de Prévention des Inondations) a

été approuvé. Pour le bassin versant du Verdon un SAGE existe.

#### A.5.1. L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT.

La Communauté de communes Provence Verdon est associée avec la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte dans le SCOT de la Provence Verte et Verdon depuis 2004. Le premier SCOT approuvé date de 2014. Une révision du SCOT avec l'intégration de plusieurs communes, dont 5 communes du territoire communautaire, a été approuvée en 2020.

Un état initial de l'environnement est intégré dans le SCOT.

#### A.5.2. LE PCAET.

La Communauté de communes Provence Verdon est associée à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte au sein du Syndicat mixte du Pays de la Provence Verte et Verdon pour l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

L'analyse environnementale du territoire communautaire est associée à un territoire élargi au territoire du SMPPVV.

##### A.5.2.1. Les enjeux d'adaptation aux changements climatiques du territoire Provence Verte et Verdon

Plusieurs constats du territoire vont induire des actions dans le cadre du PCAET :

- *Habitat*

Territoire prédominé par un habitat pavillonnaire individuel diffus lié au développement d'une fonction résidentielle du territoire avec des nouveaux espaces péri-urbains qui entraînent une hausse des déplacements en voiture.

- *Mobilité et déplacements*

Un fort taux de motorisation des ménages et des déplacements pendulaires importants liés à un réseau de voirie dense et diversifié mais qui progressivement est engorgé et dont les possibilités de substitution par des transports en commun sont limitées.

- *Economie / emploi*

Un territoire rural en pleine mutation où les activités agricoles et industrielles exportatrices font progressivement place à une tertiarisation de l'économie. Un solide tissu de PME et de PMI existe mais un marché de l'emploi qui n'est pas satisfait tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

- *Tourisme*

Apportant 20 % de la richesse du territoire et de nombreux emplois saisonniers, le secteur du Tourisme a en même temps des répercussions non négligeables en termes de transports, de consommation d'eau et de production des déchets.

- *Agriculture*

L'agriculture (50 % viticulture) constitue encore la filière économique majeure du territoire mais tend progressivement à diminuer. Pourtant, elle génère des externalités positives indéniables telles que la lutte contre les incendies de forêts et une qualité remarquable des paysages de la Provence verte.

Le tableau ci-dessous retrace de manière synthétique, la hiérarchisation des impacts (liés aux effets du changement climatique) propres au territoire Provence Verte Verdon.

<b>Effets du changement climatique</b>	<b>Enjeux</b>	<b>Eléments de justification</b>
<b>Aggravation des canicules</b>	<b>Un parc résidentiel vulnérable à la baisse du confort thermique estival</b>	Une tendance lourde (l'aggravation rapide et forte des canicules) nécessitera d'encourager la prise en compte du confort d'été dans les opérations de construction / rénovation des É.H.P.A.D et des crèches (structures d'accueil des populations les plus sensibles aux canicules)
	<b>Un vieillissement de la population synonyme de vulnérabilité sanitaire aux fortes chaleurs</b>	Deux tendances lourdes (vieillissement de la population et aggravation rapide et forte des canicules) justifient la priorisation de cet enjeu.
<b>Aggravation des sécheresses</b>	<b>Une agriculture / viticulture vulnérables à la baisse de la disponibilité de la ressource en eau</b>	Le manque d'eau en période estivale est déjà régulièrement soulevé sur le territoire. L'anticipation d'une aggravation progressive de cette problématique (en particulier via les outils et démarches collectives existants liés au partage de la ressource : Organismes Uniques, SAGE, etc.) est essentielle pour l'avenir de l'agriculture et la gestion équilibrée de la ressource en eau sur le territoire.
	<b>Des activités viti-vinicoles sensibles à l'évolution du climat</b>	Le changement climatique a un effet plutôt positif actuellement sur la production vitivinicole. Il s'agit d'accompagner les acteurs de la filière dans un processus d'adaptation des 3 AOC au fur et à mesure de l'évolution du climat (Coteaux de varois en Provence, Côtes de Provence, Côtes de Provence Sainte-Victoire)
	<b>La forêt de Provence Verte Verdon vulnérable aux feux de forêt et au développement des parasites</b>	Un risque déjà bien connu et géré sur le territoire notamment à travers les PIDAF. Des risques d'incendies de forêt sur la totalité du territoire au regard du couvert forestier et de l'urbanisation diffuse. L'absence de PPRIF (Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt) peut être vue comme un facteur limitant la cohérence des actions concernant ce risque
	<b>Aggravation du risque de retrait-gonflement des argiles</b>	Une exposition au risque bien connue et suivie (zones d'aléa faible et moyen conscrit sur la partie nord du territoire), mais qu'il est nécessaire de faire connaître et de prendre en compte dans les opérations de construction neuve.
<b>Aggravation des épisodes de fortes précipitations</b>	<b>Aggravation du risque d'inondation par ruissellement des eaux pluviales</b>	Un risque déjà bien connu sur le territoire.

Source : PCAET de la Provence Verte et Verdon

#### A.5.2.2. La consommation finale d'énergie

La consommation d'énergie finale représente toute l'énergie consommée par les utilisateurs finaux. Cela comprend les consommations d'électricité et de chaleur (qui sont des énergies secondaires) des différents secteurs mais pas les consommations énergétiques de la branche énergie (énergie primaire).

En 2016, les secteurs d'activités du territoire Provence Verte-Verdon consommaient de l'ordre de 2 700 GWh. Cela représentait en 2016, près de 22 MWh/hab. (contre 20 MWh.hab. environ dans le Var).

**Les consommations énergétiques sur le territoire Provence Verte-Verdon se caractérisent par :**

- **Les transports routiers sont le 1<sup>er</sup> secteur contributif** (63 %) devant le secteur résidentiel (23 %). Les activités économiques (agriculture, industrie et déchets, tertiaire) tiennent une place de moindre importance vis-à-vis de consommations énergétiques (14 % du total) ;
- **Les produits pétroliers sont les formes d'énergie les plus utilisées** (65 %) devant l'électricité (23 %) ;

Par comparaison **aux données départementales**, il est noté :

- Une sous-représentation du cadre bâti regroupant les secteurs résidentiel et tertiaire (-7 points), au contraire une sur-représentation des transports (+9 points)
- Une sur-représentation des consommations réalisées à partir de produits pétroliers (+10 points), au contraire une sous-représentation des consommations réalisées à partir d'électricité (-7 points) et gaz naturel (-5 points).

#### A.5.2.3. La production d'énergie sur le territoire de la Provence Verte et Verdon

Une production renouvelable est basée aux trois quarts sur les unités de production électrique. Concernant la production d'EnR électrique, il y a une répartition équilibrée (la moitié environ) entre la production assurée par les centrales solaires photovoltaïque et la centrale de production d'électricité à partir de la biomasse (Sylvania à Brignoles).

Concernant la production d'EnR thermique, la quasi-exclusivité de la production identifiée correspond aux besoins d'alimentation des équipements utilisant la ressource bois-énergie (poêles, cheminées, chaudières et chaufferies et réseaux).

Par comparaison **aux données départementales** :

- Une sur-représentation de la production d'électricité renouvelable (+18 points) toujours liée à l'influence de la production électrique à partir de la biomasse (représente 20 % de la production d'électricité renouvelable dans le Var et 45 % sur le territoire Provence Verte-Verdon) ;
- Un mix énergétique moins développé que celui du Var lié à l'absence de sites de production de grande hydroélectricité et de valorisation énergétique des ordures ménagères (représentent respectivement 5 et 6% des productions départementales).

Les dépenses liées aux consommations énergétiques étaient en 2016 de l'ordre de 255 M€ (soit près de 2100 € par habitant). Les dépenses de carburants représentaient la majorité (58 %, soit près de 1200 euros par habitant) devant les dépenses liées à l'habitat (28 % soit près de 600 euros par habitant).

Selon un scénario tendanciel (c'est-à-dire sans actions particulière des acteurs du territoire Provence Verte-Verdon et prenant en compte uniquement la mise en œuvre des engagements nationaux), cette facture énergétique pourrait atteindre 478 M€ en 2030 et 854 M€ en 2050.

**L'enjeu du PCAET est donc de relocaliser dans le territoire une partie du flux financier et des emplois associés à l'énergie notamment dans les filières de rénovation énergétique des bâtiments, de la mobilité et des énergies renouvelables.**

Concernant les émissions de gaz à effet de serre, 655 kilotonnes équivalent CO<sub>2</sub> (kteq CO<sub>2</sub>) de GES ont été émises durant l'année 2016 sur l'ensemble du territoire du SMPPV. Cela représente 5,4 tonnes par habitant (contre 8,4 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). La part combinée du méthane CH<sub>4</sub> (méthane) et du N<sub>2</sub>O (protoxyde d'azote) compte pour seulement 7% des émissions du territoire.

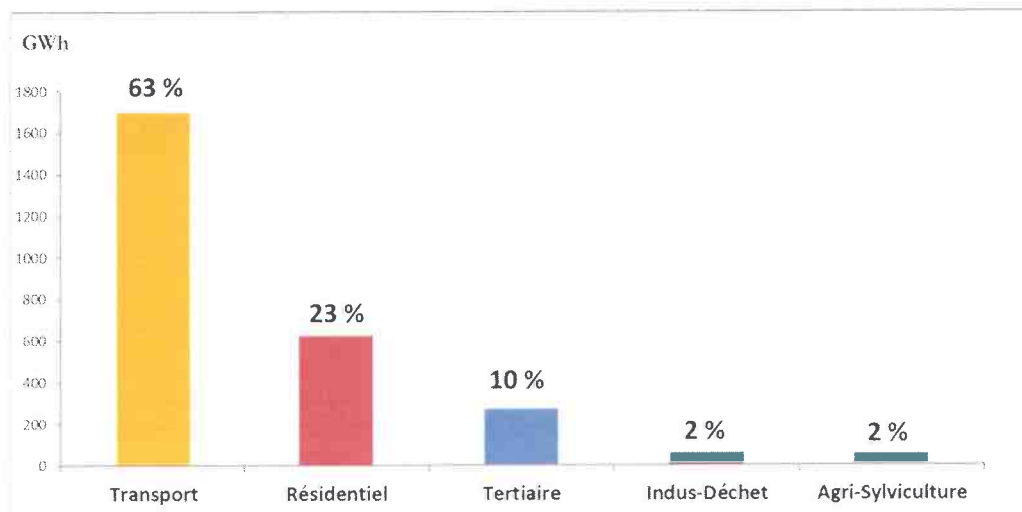


Figure 1 : Répartition des consommations finales d'énergie par secteurs d'activité sur le territoire Provence Verte-Verdon-ARTELIA d'après AtmoSud - Inventaire énergétique – PCAET Provence Verte et Verdon,

### Les enjeux du PCAET Provence Verte et Verdon

Les enjeux résumés du territoire Provence Verte-Verdon en matière Climat-Air-Energie sont les donc suivants :

- **Enjeu 1 : Réduire la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques**
  - Sécuriser la disponibilité de la ressource en eau
  - Réduire la vulnérabilité des personnes et des activités (notamment agricoles)
  - Réduire les aléas (feux de forêt, inondations)
- **Enjeu 2 : Limiter la consommation d'énergie, les émissions de GES et la pollution de l'air en agissant sur les secteurs les plus impactants, notamment la mobilité et l'habitat**
- **Enjeu 3 : Réduire la facture énergétique du territoire et de ses habitants**

### A.5.3. LE CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CTE).

Le territoire Provence Verte et Verdon est intégré dans un CTE qui a été signé en mai 2021.

Des rapprochements entre le PCAET et le CTE existent dans les plans d'actions propres à chaque plan.

Les axes stratégiques du CTE Provence Verte-Verdon arrêtés se décomposent en **3 axes stratégiques** et **1 axe transversal**.

Ces axes sont :

- **Axe stratégique 1 : Développer des modèles agricoles durables et diversifiés de la production à la consommation, et en réponse aux besoins locaux :**

Pour cet axe, les actions éligibles au titre du CTE sont les suivantes :

- Développement de nouvelles filières agricoles
- Diversification des activités
- Accroissement de la transformation des productions
- Mise en œuvre de pratiques agro-environnementales
- Développement de l'approvisionnement local et de la
- Consommation responsable
- Sensibilisation, accompagnement et formation

- **Axe stratégique 2 : Favoriser l'autonomie énergétique du territoire et de ses habitants**

Pour cet axe, les actions éligibles au titre du CTE sont les suivantes :

- Réduction des consommations d'énergie
- Productions d'électricité et de chaleur renouvelables et locales
- Innovations techniques (écomatériaux, nouvelles technologies...) ou dans le montage des projets (autoconsommation, massification, partenariats public / privé...)

- Sensibilisation et accompagnement des publics
- Développement d'une offre de formation professionnelle

• **Axe stratégique 3 : Permettre des mobilités choisies, diversifiées et économes**

Pour cet axe, les actions éligibles au titre du CTE sont les suivantes :

- Toute action en faveur de la réduction des besoins en mobilité
- Développement des mobilités douces, partagées, et économes en énergies
- Sensibilisation, formation ou accompagnement des usagers, entreprises, administrations

• **Axe transversal : retisser des collaborations entre acteurs socio-économiques locaux**

Pour cet axe, les actions éligibles au titre du CTE sont les suivantes :

- Co-construction du CTE avec une forte implication citoyenne pour une meilleure appropriation
- Développement de partenariats entre acteurs du territoire et avec les territoires voisins
- Sensibilisation des acteurs locaux, animation de réseaux, actions de co-construction des projets

#### A.5.4. APPEL A MANIFESTATION D'INTERET SEQUOIA.

---

Comme pour la PCAET et le CTE, le territoire communautaire est associé à la Communauté d'Agglomération Provence Verte via le SMPPVV, dans un appel à projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics : AMI SEQUOIA.

Plusieurs communes de la CC Provence Verdon ont présenté des projets plus ou moins avancés pouvant répondre à cet AMI. Ainsi, le parc des bâtiments communaux va progressivement amorcer une transition énergétique.

#### A.5.5. LES DECHETS.

---

La Communauté de communes Provence Verdon est gestionnaire en direct d'un service public de déchets depuis le 01/01/2020.

Localement, le service Public de Gestion des Déchets était assuré jusqu'au 31 décembre 2019 par un Syndicat Mixte, appelé SMZV. Cette structure a été dissoute selon les dispositions du schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI).

Le SMZV assurait la gestion du service des déchets avec une suite d'équipements :

- Le service de collecte en bacs de regroupement et Points d'Apport Volontaire (PAV) avec les collectes sélectives, sans collecte en porte à porte.
- Un réseau de déchetteries dont le bas de quai est partiellement géré en régie avec des équipes de poids lourds assurant les rotations des caissons pour de nombreux flux.
- Un centre d'enfouissement des déchets dont il était propriétaire.

Ces services gérés par le SMZV ont connu des évolutions récentes :

- Le service de collecte des OMR était assuré en régie jusqu'au 01/02/2018. A cette date un contrat de collecte a été signé par le SMZV avec la Société Méditerranéenne de Nettoyement. Une partie des effectifs dédiés à la collecte en régie a été détachée auprès de la société privée.
- Le service des collectes sélectives sous contrat de prestation a été accordé à la même société que pour la collecte des OMR au 01/01/2019.
- Le centre de tri retenu pour les déchets issus de la collecte sélective est la société Alpes Assainissement (Véolia) située à Manosque.
- Le centre d'enfouissement appartenant au SMZV a cessé son activité en janvier 2017 sur décision préfectorale. Des travaux de mises aux normes sont programmés en 2021, ainsi que l'extension du site pour l'exploitation d'un 4ème casier.

Dans le schéma de traitement des déchets ménagers résiduels (OMR), le site (ISDND de Ginasservis) a vocation à recevoir environ 25 000 Tonnes de déchets (OMR) par an lorsqu'il sera réouvert. Néanmoins, cette réouverture du site d'enfouissement est conditionnée par l'Etat à l'ouverture en parallèle d'un centre de tri des déchets OMR, appelé TechnoVar. Cet équipement prévu à compter de l'année 2026, doit recevoir les déchets OMR d'une population estimée à 160 000 habitants.

Depuis la fermeture du site de traitement appartenant au SMZV, les déchets collectés sur le territoire communautaire sont transportés à partir d'un quai de transfert vers un site d'enfouissement situé à Gardanne.

La Communauté de communes Provence Verdon, mais également les EPCI qui lui ont précédés (les 2 Communautés de communes), collecte la recette liée au service public de gestion des déchets. Le mode de recouvrement existant sur le territoire communautaire est la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) depuis 2003.

Cette redevance annuelle (1 rôle émis) permettait de recouvrir les montants d'appels à cotisation demandés trimestriellement par le SMZV jusqu'en 2019.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Communauté de communes Provence Verdon assure la gestion en direct du service public de gestion des déchets. Les contrats au nom du SMZV ont été transférés, des avenants ont été établis pour distinguer les 2 EPCI membres d'origine du SMZV.

Depuis, la fermeture du site de traitement des déchets qui appartient au SMZV, plusieurs investissements ont été réalisés pour améliorer le SPDG :

- La réhabilitation de 2 déchetteries (Rians en 2017 et St Julien en 2018). 4 autres déchetteries sur le territoire communautaire sont encore à rénover.
- La construction d'un quai de transfert suite à la fermeture de l'ISDND pour permettre le transport des déchets OMR. Cet équipement sera également destiné au transport des déchets OMR collectés sur le territoire communautaire pour transiter vers le centre de tri TechnoVar.
- Le développement de nouvelles filières de tri : collecte séparée des cartons.
- La mise en place des Extensions de Consignes de Tri depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019 (en lien avec CITEO).

Néanmoins, malgré les efforts mis en place par le SMZV pour améliorer le service rendu, les efforts de tri sont à poursuivre. Seule l'amélioration des performances de tri permettra de limiter les hausses conjointes des coûts à venir du service public des déchets (TGAP, contrats de traitement, ...).

Depuis 2018, le SMZV collecte moins de 8 000 T d'OMR (déchets ménagers résiduels). Ce niveau baisse régulièrement depuis 2012, où environ 10 000 T d'OMR étaient collectées. La performance de tri en kg/hab/an s'améliore depuis 2012. Elle est passée de 350 kg/hab/an d'OMR en 2012 à 298 kg/hab/an depuis 2018. En 2020, elle s'établit à 286 kg/hab/an.

Néanmoins, plusieurs territoires voisins au territoire communautaire disposent de résultats finaux de meilleure qualité. Ainsi, des zones à dominante rurale ont des ratios de performance de tri de 286kg/hab/an en 2018. Toujours, pour améliorer ces performances, le territoire du SMZV s'est engagé depuis novembre 2019 dans les extensions de consigne de tri (ECT) pour permettre le tri des emballages de toute nature. Les premiers résultats relatifs à ces nouvelles démarches de tri sont encourageants.

Cependant, une marge de progression existe dans plusieurs secteurs du déchet, dont les déchets des entreprises collectés et traités par le SPGD, les biodéchets aujourd'hui non triés sur le territoire communautaire, la valorisation et le réemploi...

Afin de mieux connaître les évolutions de productions de déchets par type d'utilisateurs, la CC Provence Verdon a mis en place depuis 2019 la matrice des coûts élaborée par l'ADEME qui sert de référentiel national sur les coûts du SPGD et les productions par an et par habitant.

Par ailleurs, pour accompagner ce mouvement de fond très ambitieux sur la réduction des déchets des ménages, des entreprises, la CC Provence Verdon souhaite s'engager dans une démarche multidirectionnelle :



- Pour la collecte :
  - Réorganiser le schéma de collecte des déchets ménagers et assimilés collecter par le SPGD par une incitation plus forte pour le tri en densifiant les points d'apport volontaire multiflux.
  - Doter son territoire d'équipements de précollecte des biodéchets pour assurer son retrait de la collecte des OMR classiques pour les gros producteurs et les ménages. Distribution de composteurs individuels et installation de composteurs partagés en zone d'habitat vertical.
- Pour les déchetteries :
  - Restructurer le schéma communautaire des déchetteries en l'articulant autour de 4 équipements dont certains ouverts aux professionnels
  - Réhabiliter les 2 déchetteries du réseau datant du début des années 2000 (Barjols, transférée à Tavernes et Seillons)
  - Informatiser les déchetteries avec des cartes d'accès destinés aux usagers du territoire. Une tarification des accès aux déchetteries sera mise en place pour les entreprises.
- Pour la prévention des déchets et une incitation majorée au tri :
  - Elaboration d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés déterminant des actions locales en faveur de la prévention des déchets et le réemploi.
  - Etude de faisabilité pour instaurer une tarification incitative permettant aux usagers du SPGD d'être acteur de sa facture de déchets et agissant plus fortement sur le tri.
- Pour le traitement des déchets :
  - Participer collectivement au projet du TechnoVar, pour limiter les déchets ultimes à enfouir sur le site communautaire de l'ISDND de Ginasservis.

#### A.5.6. L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT.

---

Les services publics locaux d'eau et d'assainissement sont assurés par les communes.

Pour l'eau potable, il existe 3 modes d'approvisionnement pour les communes :

- L'eau du Verdon via le SIANOV pour 7 communes de l'Ouest du territoire.
- L'eau du Verdon pour 3 communes du Nord-Ouest
- Des sources pour 5 communes

Certaines communes ne disposent que d'une seule source d'approvisionnement en eau potable les rendant vulnérables à des risques de non potabilité.

Selon le SCOT, l'approvisionnement en eau potable représente un enjeu pour plusieurs communes du territoire communautaire situées au Nord-Ouest.

Pour l'assainissement collectif, la situation des communes est hétérogène. Plusieurs d'entre elles disposent de stations d'épuration anciennes avec des fonctionnements plus ou moins dégradés.

A moins de 5 ans, 7 communes devront investir pour renouveler leur station d'épuration.

Pour accompagner ces investissements lourds, plusieurs communes vont bénéficier d'aides majorées de l'Agence de l'eau dans le cadre du XIème programme signé en 2019.

Une convention établie entre les communes concernées, la Communauté de communes et l'agence de l'eau fixe à 3 années les délais de rénovation de ces équipements.

## A.5.7. LA GEMAPI.

Pour la gestion des cours d'eau traversant le territoire communautaire, la CC Provence Verdon est intégrée à 2 syndicats gestionnaires de bassins versants : l'Argens et le Verdon.

Sur l'ensemble du territoire communautaire, dans la gestion des cours d'eau, l'entretien des berges revient aux propriétaires riverains. Les structures porteuses peuvent demander auprès de l'Etat des DIG pour assumer les travaux d'entretien des berges.

### A.5.4.1 Le bassin versant de l'Argens

Sur ce bassin versant, la CC Provence Verdon est membre du Syndicat Mixte de l'Argens depuis sa création en 2014. Cette structure dispose d'un PAPI complet approuvé. Les actions inscrites au PAPI propres au territoire communautaire portent essentiellement sur de l'entretien de cours d'eau, de la restauration ou maintien de l'hydromorphologie des cours d'eau (Argens et ses affluents) avec la préservation des Zones d'Expansion de Crues, et de la préservation de la ressource en eau (PGRE de la Bresque et du Haut Argens). Malgré des inondations récentes sur la commune de Barjols (en 2011 et 2019), les actions de prévention des inondations ne sont pas inscrites au sein du PAPI. A l'occasion de la révision du PAPI Argens, il sera demandé par les élus communautaires l'inscription d'actions de prévention des inondations sur la zone des Laus à Barjols.

Enfin, afin de connaître finement les enjeux en termes d'inondations du territoire communautaire, une étude globale sera réalisée sur l'ensemble du territoire par le SMA, labellisé EPTB.

### A.5.4.2. Le bassin versant du Verdon

Le Parc Naturel Régional du Verdon porte la gestion du cours d'eau du Verdon. L'ensemble des EPCI concernés par ce bassin versant est intégré au sein du PNR dans sa compétence statutaire GEMAPI.

Les enjeux de Prévention des Inondations sur le Verdon sont moindres que sur l'Argens. En effet, ce cours d'eau est géré par des barrages hydrauliques qui assurent une régulation du débit du cours d'eau.

Les actions liées à la compétence GEMAPI sont principalement orientées vers la Gestion des Milieux Aquatiques et l'entretien du cours d'eau et de ses affluents. Les enjeux liés à la forte fréquentation touristique du site induisent une dégradation accélérée des milieux.

Plusieurs actions sont menées sur le bas Verdon autour de l'entretien des affluents : le Malaurie à St Julien le Montagnier, le Collostre à Gréoux.

### A.5.4.3. Le bassin versant de la Durance

Le dernier bassin versant du territoire communautaire comporte 3 communes ; il est dit un bassin « orphelin » car non intégré dans une structure de bassin compétente en gestion des cours d'eau.

En effet, le SMAVD (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance) intègre uniquement des communes disposant d'une berge du cours d'eau de la Durance. Les affluents de ce cours sont le plus souvent structurés via des syndicats comme le PNR du Verdon.

Les actions liées à la GEMAPI sont directement portées par la Communauté de communes Provence Verdon. Les enjeux de ce bassin versant sont principalement situés sur la commune de Rians qui réceptionne les eaux du Grand Vallat, cours d'eau allant d'Esparron à Rians et le Vallat des Andieux.

Des travaux d'entretien du cours d'eau du Grand Vallat ont été engagés par la Communauté de communes depuis 2018, sur la base d'une DIG.

Pour engager les futures actions de gestion du cours d'eau sur ce bassin versant, une étude sera nécessaire. En effet, la dernière étude engagée sur ce bassin versant date de 2012-2013. La compétence GEMAPI et ses champs d'action n'étaient pas connus à cette date. Une partie des préconisations de l'étude ne sont plus en adéquation avec les textes.

**En conclusion**, les enjeux environnementaux auxquels doit faire face le territoire communautaire sont :

- \*des changements climatiques constatés et impactant sur le milieu naturel (risques incendies et inondations accrues)
- \*des déficits structurels dans la production de gaz à effet de serre liés au transport, imposés par l'absence d'alternative à l'autosolisme et à la moindre qualité de l'habitat ancien
- \*des performances de tri nécessaires des usagers dans la gestion des déchets

## A.6 - Les services au public (santé, MSAP, formation, école)

Le territoire communautaire est structuré autour de 2 communes bourg centre, identifiées au sein du SCOT de la Provence Verte. Il s'agit de Barjols et de Rians qui regroupent des services commerciaux et non marchands propres aux bourgs centre.

Dans le SCOT de la Provence Verte et Verdon, une armature urbaine a été définie, structurée avec des villes moyennes, des villes relais, des communes d'appui au développement et des communes rurales. Chaque niveau urbain assume un rôle dans le fonctionnement de l'espace, notamment le maintien et le renforcement du tissu économique et de services existants. Les communes de Barjols et de Rians sont positionnées comme ville relais dans cette armature urbaine du SCOT. A l'échelle communautaire, les communes représentent des bourgs centre irrigant un bassin de vie d'environ 10 000 habitants. Le maintien de ces positions de bourgs centre est important pour la Communauté de communes et ses habitants. C'est également un des objectifs du SCOT.

Néanmoins, plusieurs services locaux, présents dans les bourgs centre du territoire connaissent des difficultés qui nécessitent un soutien plus large.

### A.6.1. LA SANTE.

---

Les médecins généralistes en exercice sur le territoire sont en nombre insuffisant pour assurer un suivi régulier et sans délai des patients. Cette situation va se tendre dans quelques années (- de 5 ans) par la cessation d'activité de plusieurs médecins (3 à 4). Le renouvellement de ces professionnels n'est pas assuré.

Un pôle de santé sur Barjols identifié par l'ARS comme déficitaire pour certaines spécialisations.

Ce pôle de santé est composé de 2 entités géographiques : un pôle de santé principal à Barjols et un pôle secondaire à Varages. Cette structuration du bassin de santé est reconnue par l'ARS en tant que Maison de Santé Pluridisciplinaire depuis 2017. Ces professionnels ont signé une convention avec la CPAM (ACIP) pour s'engager dans la coordination de soins en juillet 2019.

Le sous bassin de santé de Varages, connaît une situation plus difficile pour ses généralistes installés. Les deux professionnels de santé (médecins généralistes) cesseront leur activité dans moins de 5 ans.

Afin de maintenir un pôle de santé dans cette commune, qui polarise plusieurs villages autour (St Martin, Esparron, La Verdière), il est proposé d'engager la réalisation d'un outil de travail pour les médecins et autres professionnels de santé (infirmier, kiné, ...) assurant le maintien de ce pôle de santé à moyen terme, en attirant de jeunes professionnels. ...

Ainsi, la Communauté de communes souhaite s'engager dans la réalisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire correspondant aux 2 pôles du bassin de santé de Barjols :

- Réhabilitation d'un local appartenant à la CC au cœur de village de Varages pour consolider le bassin de santé de cette commune. Le bâtiment est composé d'un étage, d'une surface de 190 m<sup>2</sup> par niveau. Le 1<sup>er</sup> étage sera dédié à l'accueil des professionnels de santé.
- Construction ou réhabilitation d'un local sur Barjols pour installer la Maison de Santé principale correspondante au pôle de santé de Barjols.

A ce jour, les professionnels de santé du bassin de Rians et des communes voisines ne sont pas structurés en association. Il n'existe pas de démarche de ces professionnels connue par l'ARS pour s'organiser en maison de santé pluridisciplinaire.

Cependant, la Communauté de communes soutient un projet innovant en terme de santé : le gynécobus. Projet élargi à la CA Provence Verte, il s'agit en partenariat avec l'hôpital de Brignoles pour proposer des consultations itinérantes de gynécologie auprès des femmes en rupture de soins. Une expérimentation de 3 ans sera mise en place à compter de 2022.

Ce projet est soutenu par l'ARS, la CPAM, la région et l'hôpital de Brignoles.

### A.6.2. L'ACCES AUX SERVICES PUBLICS.

---

Le territoire communautaire est caractérisé par un éloignement des centres administratifs regroupant de grands services au public (CAF, CPAM, Pôle emploi).

Pour pallier à cette situation, la Communauté de communes est porteuse de longue date d'une MSAP à Barjols créée en 1996. Ce même service a été installé en 2016 sur le bourg centre de Rians.

Les MSAP communautaires représentent un centre de ressource administrative pour les habitants du Haut Var, centralisant les services (Pôle emploi, CAF, CPAM, CARSAT, ...), et élargies à d'autres services utiles pour les habitants (habitat, SAFER, création d'entreprises, conseils juridiques, ...).

La fréquentation de ces lieux est constante depuis plusieurs années, attestant de leur besoin.

Le passage en France Services des 2 MSAP communautaire est prévu au cours de l'année 2021. Cette nouvelle labellisation permettra d'étoffer les services développés en direction de l'inclusion numérique destinée aux habitants.

À ce jour, il est constaté dans les MSAP communautaires une relative perte d'autonomie administrative d'une partie des usagers liée à l'absence de maîtrise des outils numériques. Cette situation s'accélère au regard des avancées toujours plus rapides et nombreuses de la dématérialisation des démarches administratives courantes (pointage mensuel à Pôle emploi, attestation CAF, dossiers habitat, ANTS, ...).

Pour accompagner ce public dans le maintien de son autonomie administrative, la CC souhaite renforcer les services liés à la maîtrise du numérique pour l'ensemble des publics. En effet, l'absence de maîtrise de l'Internet est constatée par de nombreux publics, y compris les jeunes qui disposent très tôt d'un accès numérique.

Pour ce public, les besoins identifiés portent sur la méconnaissance des dangers d'Internet et ses usages (réseaux sociaux, sécurisation, ...).

### A.6.3. L'ACCES A LA LECTURE PUBLIQUE.

---

Les bibliothèques et médiathèques représentent l'équipement culturel le plus répandu sur la Communauté de communes Provence Verdon. Leur présence est ancienne. On compte en 2019 onze biblio/médiathèques en activité. De forme municipale ou associative, elles reposent souvent sur un vivier de bénévoles. Elles sont disparates en termes de prestations, d'activités, d'amplitude horaire d'ouverture.

Les communes sont le plus souvent en charge de cet équipement culturel de base. Elles mettent à disposition les locaux, réalisent des travaux, assument le fonctionnement courant des locaux (électricité, entretien, assurance...). Elles subventionnent également l'activité et mettent parfois à disposition du personnel d'accueil.

Certaines structures locales de bibliothèques ont au cours des années développé un partenariat étroit avec des échanges, des animations communes... Un projet de fédérer les bibliothèques à l'échelle du territoire communautaire est né de cette collaboration et du constat positif de la rupture de leur isolement. Au terme de ces échanges, l'association « Réseau Médiathèques Provence Verdon », dont l'objectif est de développer un vrai réseau de lecture publique sur le territoire en rompant l'isolement des bénévoles et des salariés, est créée le 15 octobre 2014. Neuf bibliothèques et médiathèques du territoire adhèrent au Réseau en 2019. Elles sont accompagnées et soutenues dans cette démarche par la Médiathèque départementale du Var (MDV) et les élus communaux et communautaires.

En parallèle à cette structuration en réseau des bibliothèques locales, la Communauté de communes Provence Verdon dans sa ligne plus large de soutien au tissu associatif local, a équipé l'ensemble des structures membre du Réseau de matériel informatique et d'un logiciel de réservation, avec le soutien de la DRAC (appel à projet d'équipements et de services numériques permettant la mise en réseau numérique des bibliothèques publiques).

Chaque médiathèque du Réseau a été équipée de deux ordinateurs (1 fixe et 1 portable), d'une imprimante, de deux douchettes/lecteurs de codes-barres, de deux tablettes. Un logiciel a été choisi pour le catalogage de l'ensemble des documents appartenant au Réseau ou prêtés par la Médiathèque départementale du Var.

Ainsi, depuis 2020, les lecteurs du territoire ont accès à un fond documentaire de plus de 30 000 ouvrages, répartis sur l'ensemble des bibliothèques. Ils disposent d'un outil de réservation en ligne de livres.

Pour compléter l'appui aux communes rurales à ces équipements culturels de proximité, la Communauté de communes Provence Verdon est engagée dans l'appel à projets porté par le Ministère de la Culture Ouvrir plus, Ouvrir mieux. Elle s'engage à financer pour le compte des bibliothèques, un poste de coordinateur du Réseau des médiathèques.

#### A.6.4. L'ACCES AU NUMERIQUE.

---

La CC Provence Verdon est partenaire du SMO Sud Très Haut Débit pour le déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire.

La DSP concessive débutée en novembre 2018 pour une durée de 25 ans, doit achever la construction du réseau fibré en 2024. Le territoire communautaire sera équipé en fibre progressivement. Sur quelques communes, les prises en FTTH sont déjà commercialisées (Seillons). L'ensemble des prises commercialisées en FTTH sera achevé fin 2024.

Dans l'attente de ce déploiement, des solutions alternatives sont proposées aux particuliers et aux entreprises desservis avec un débit inférieur à 8Méga : des installations satellitaires ou le THD radio.

**En conclusion**, la communauté de communes est fortement engagée dans le maintien et le développement de services à la population par :

\*une présence des services publics sous la forme de MSAP en cours de labellisation France Services

\*des risques de perte de services à la population dans le domaine de la santé

\*un engagement de la collectivité pour développer des services modernes pour la population (téléphonie, fibre)

\*un soutien à la vie culturelle via les médiathèques communales

## B - Les enjeux du territoire communautaire

Parmi les occupations des Français, deux sont, par nature, essentielles et partagées par la quasi-totalité des ménages :

\*L'accès **aux services à la population**

\*L'accès à **l'emploi**<sup>1</sup>

**Les bassins de vie** : il y a cinquante ans, l'essentiel des actes de la vie des hommes se déroulait sur le lieu de la commune ou les environs proches. Aujourd'hui, la population plus mobile se déplace et fréquente des commerces, des services, des activités associatives et de loisirs dans une zone de proximité appelée "bassin de vie". Ce territoire comprend en général une commune-pôle, bien pourvue en équipements et en services publics et privés (collèges, gare, supermarchés, laboratoire d'analyses médicales, etc.), entourée de communes rurales.

L'accès aux services à la population s'organise à l'échelle d'un bassin de vie.

**Le bassin d'aménagement et d'emploi** : un nouvel espace plus large que le bassin de vie s'impose, commodément appelé bassin d'aménagement et d'emploi. Ce territoire, aux contours larges, est celui dans lequel s'organisent les migrations domicile-travail des habitants, ainsi que la fréquentation des équipements structurants. En règle générale, ce niveau se confond avec l'aire d'influence d'une ville centre.

L'accès à l'emploi s'organise dans des espaces plus larges, souvent définis par l'INSEE par les zones d'emploi.

Ainsi, les pratiques de déplacements des habitants, sont à géométrie variable ; elles diffèrent selon leurs besoins (emploi, services, commerces, loisirs, ...).

La création de la Communauté de communes Provence Verdon au 1<sup>er</sup> janvier 2014 a conduit les élus locaux à définir un projet de territoire élargi. La volonté politique locale était de structurer un EPCI autour de sa ruralité, dans un Haut Var maillé de bourgs centre, pôles de services à la population.

Ainsi, la Communauté de communes Provence Verdon s'est construite sur les bassins de vie de Barjols et de Rians, dans le Haut Var, lui-même maillé de bourgs centre, polarisant plusieurs petites communes. La présence des bourgs centre et des services qui y sont associés est essentielle pour assurer un bien vivre dans ces territoires.

L'INSEE a dénombré 8 bourgs centre bien structurés dans l'espace rural du Département du Var, auxquelles s'ajoutent les communes bien dotées en équipements. Les communes de Rians, Vinon sur Verdon, Barjols, Aups, Carcès, Cotignac, Salernes, Fayence, ponctuent et structurent l'espace rural du Haut Var.

Contrairement au département des Alpes Maritimes, très fortement polarisé par la ville de Nice et les villes du littoral, pour une grande partie de l'arrière-pays, les bourgs centre y sont peu nombreux et relativement faibles au regard de leur degré d'équipements en services à la population.

La présence de bourgs centre au sein de l'espace rural départemental varois joue donc un rôle important dans l'aménagement du territoire de ces espaces éloignés des villes. En effet, la présence importante d'équipements publics, parapublics et privés au sein de ces communes assure une « tenue » de l'espace rural.

Les espaces articulés autour de bourgs centre ruraux sont la base d'une organisation territoriale sous forme de communautés de communes, porteur de projets de développement, qui maintiennent et renforcent les services à la population et en limite ainsi le dépeuplement.

Dans le dispositif « Petites Villes de Demain », la sélection des communes retenues par l'Etat sont des bourgs centre du Haut Var (Fayence, Salernes, Aups, Barjols).

<sup>1</sup> Source : Rapport de l'INSEE pour la DATAR – Juillet 2003

La communauté de communes Provence Verdon, articulée autour de ses bourgs centres, est porteuse d'un développement territorial équilibré entre :

- Le maintien de la population locale et l'accueil de nouveaux habitants, par le développement de nouveaux services publics et commerciaux pour cette population,
- L'accompagnement et le soutien à une économie locale en mutation suite aux fermetures d'activités depuis les années 80 (tanneries, faïenceries).
- Le maintien de l'économie agricole par le soutien à divers projets agricoles structurants, gage d'une occupation de l'espace et de son entretien.
- Le développement touristique par la préservation de ses espaces naturels et bâtis, porteur de son attractivité.
- L'amélioration des services publics locaux liés à l'environnement
- Une transition énergétique et écologique à accompagner dans l'action publique et auprès des habitants (PIDAF, GEMAPI, la transition écologique, ...).

## **B.1 Les enjeux du territoire communautaire : ancrer un territoire rural dans la modernité et les nécessaires évolutions écologiques.**

Intégrée dans le territoire rural du Haut Var, la Communauté de communes Provence Verdon doit faire face à plusieurs enjeux liés à son évolution récente (depuis la fin des années 1970) :

### **B.1.1. UN ESSOR DEMOGRAPHIQUE APPELANT DE NOUVEAUX SERVICES PUBLICS LOCAUX : MAINTENIR LA COHESION SOCIALE**

---

La croissance démographique territoriale entre 1995 et 2007 a connu un des plus forts taux de progression au plan national. Cette nouvelle population recherchant un lieu de vie dispose souvent d'un emploi dans les zones périphériques (St Maximin, Brignoles, Aix, Manosque, Cadarache, ...). Elle demande des services nouveaux répondant à ses besoins de garde d'enfants, d'écoles, d'équipements sportifs, de commerces, de transport, ...

La Communauté de communes est reconnue apte pour répondre à ces nouveaux besoins pour apporter un service homogène sur le territoire, notamment par l'itinérance de certaines actions :

- Un réseau de crèches intercommunales et de Relais d'Assistantes Maternelles offrant une large gamme de service à la population répartis sur tout le territoire, avec 116 places en crèche, sur 6 établissements et environ 120 places d'accueil de jeunes enfants chez près de 50 assistantes maternelles ;
- Des actions pour la jeunesse, développées en centres de loisirs pour l'ensemble des jeunes ;
- Des Maisons de Services au Public, relais des grands services publics nationaux (Pôle emploi, CAF, CPAM, ...), assurant l'accueil et le maintien de services spécifiques au territoire (SAFER, avocats, ...);

Au développement de ces services, s'ajoutent de nouveaux besoins comme un accès correct au numérique et à la téléphonie mobile.

Pour la téléphonie mobile, la Communauté de communes accompagne le développement de ces services au travers du dispositif du New Deal porté par l'État.

Plusieurs nouveaux équipements de téléphonie ont été déployés récemment sur des zones de mauvaise couverture. Ainsi, les communes de Ponteves, le hameau des Joncquiers à St Julien disposent d'un nouveau pylône de télécommunication. Plusieurs autres communes sont programmées dans ce dispositif (Tavernes, Artigues, Fox-Amphoux). Elles sont inscrites dans l'arrêté ministériel d'août 2020.

Pour le déploiement de la fibre, la Communauté de communes est partenaire avec l'ensemble des EPCI du Var au sein du SMO Sud THD. Cette structure publique a lancé une DSP concessive pour réaliser le réseau de la fibre sur l'ensemble des communes hors zones AMII (= zones urbaines).

Les premières communes disposent de prises commercialisées connectées à la fibre depuis 2021. La couverture finale du territoire communautaire sera achevée en 2024.

Pour limiter la fracture numérique de quelques communes très mal alimentées en débit Internet, la

Communauté de communes a participé à 4 opérations de montée en débit sur Ponteves et St Martin des Pallières. Ces investissements livrés en 2019 ont permis l'amenée de la fibre dans ces villages, réduisant la fracture numérique avec les autres communes.

Par ailleurs, dans l'attente du déploiement de la fibre, une partie du territoire communautaire a accès à un réseau internet local (St Julien, Rians, Ginasservis) soutenu par l'opérateur qui déploie la fibre.

Pour le maintien des services publics locaux, la Communauté de communes va engager la migration des 2 MSAP communautaires en France Services pour 2021. De nouvelles prestations seront proposées aux usagers, liées à l'inclusion numérique. Les besoins d'aide au regard du numérique sont clairement identifiés pour les usagers des MSAP, mais également plus largement par la population, des jeunes au seniors. Une première étape sera amorcée avec les France Services pour développer des actions de médiation numérique.

Concernant les services locaux, un des enjeux d'avenir du territoire communautaire porte sur le maintien des soins. Un diagnostic validé par l'ARS monte une montée des difficultés d'accès au soin de la population locale, surtout sur les soins dits de niveau de premier recours ou de proximité (médecin généraliste, infirmier, pharmacien). Plusieurs médecins seront en fin d'activité dans moins de 5 ans.

Le maintien de cette activité essentielle sur le territoire communautaire passera par un soutien via l'action publique au travers de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles. Cet outil de rapprochement des professionnels de santé en un même lieu sera une des conditions futures demandées par les médecins pour s'installer.

Ainsi, la croissance démographique que connaît de manière continue la Communauté de communes Provence Verdon, malgré le ralentissement constaté depuis 2012, l'expose à des besoins de la population de plus en plus urbains posant ainsi la problématique :

- De l'accès aux services et aux équipements publics
- De l'accès aux autoroutes de l'information
- De l'accès à l'emploi
- De la requalification des centre- bourgs et villages (redynamisation commerciale de proximité, qualité des espaces publics, requalification des centres anciens, production de logements)
- Des nouveaux besoins de mobilité (transports collectifs et aide au covoiturage)
- De la préservation du cadre de vie.

### B.1.2. DEPUIS 40 ANS, UNE MUTATION ECONOMIQUE STRUCTURELLE : D'UNE PETITE INDUSTRIE RURALE STRUCTURANTE VERS UNE ECONOMIE RESIDENTIELLE DIFFUSE. MAINTENIR L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

---

Le tissu économique communautaire est marqué par de très fortes mutations engagées dès les années 70. D'une part, le tissu économique de Barjols, structuré autour de la tannerie, a disparu, laissant de larges friches industrielles au cœur de la commune, d'autre part, la petite industrie rurale faïencière de Varages a également décliné dans les années 2000 avec la fermeture de la Manufacture des Lauriers, induisant environ 80 suppressions d'emploi.

Depuis la fermeture des activités à caractère industriel à la fin du XXème siècle, le regain de l'économie locale a été assuré par la croissance démographique du territoire communautaire.

Ainsi d'une économie historique de petites industries de production, l'économie communautaire est devenue une économie résidentielle, soutenue par la population résidente.

Néanmoins, les traces de l'économie locale de la fin des années 1970, demeurent visibles dans l'espace et génèrent des contraintes qu'il convient de gérer. En effet, ces activités économiques marquantes du début du 20<sup>ème</sup> siècle, étaient installées aux cœurs des villages. La fin de ces activités a induit l'existence de friches industrielles au cœur du village.

Ainsi, Barjols dispose de vastes friches au cœur du village. Ces espaces inoccupés pendant de très longues années ont dégradé l'image du village. Depuis quelques années (2012), une action structurante est engagée



avec l'EPF régional pour requalifier une partie des tanneries du centre village.

Au terme de cette reconquête immobilière, un espace foncier d'environ 17 ha sera disponible pour créer de nouveaux espaces et équipements.

Par ailleurs, la commune de Barjols a été retenue Petite Ville de Demain par l'Etat en 2020. Ce dispositif associe commune et Communauté de communes pour engager des actions de développement ou d'amélioration des services et des fonctions de la commune au cœur de son bassin de vie. Ainsi, plusieurs pistes d'action seront engagées (habitat, commerce, aménagement de centre-ville, équipements, ...).

De même, sur la commune de Varages, l'ensemble immobilier qui appartenait à l'usine, principal employeur du village jusqu'en 2009 a été racheté par la Communauté de communes en 2005.

Suite à la fermeture du site industriel en 2009, les bâtiments sont progressivement réhabilités pour y installer des entreprises.

Il reste aujourd'hui sur cet ensemble immobilier de plus de 1.3ha initialement, un bâtiment à caractère industriel d'une surface au sol de plus de 4 500 m<sup>2</sup> entièrement à rénover, ainsi que plusieurs parties de bâtiments. Les surfaces disponibles sont les plus difficiles à réhabiliter, étant situées en R+1 de bâtiments déjà repris. La reconquête de ces surfaces sera coûteuse pour la communauté de communes pour les rendre aux normes actuelles (réglementation thermique, accessibilité, structure des bâtiments, ...).

Le tissu économique local étant structurellement très différent de celui de la fin des années 1970, il est assuré aujourd'hui que les entreprises qui s'installeront dans l'ancienne Manufacture des Lauriers seront de petite taille. Il semble illusoire d'envisager un repreneur unique. La réhabilitation des locaux devra donc être assurée par la Communauté de communes, propriétaire. Plusieurs opérations seront nécessaires selon les entreprises captées pour les installer.

Un travail de prospective et d'accompagnement des entreprises doit donc être assuré par la collectivité.

Ainsi, au terme d'une décennie de réhabilitation de friches, les bâtiments les plus accessibles ont été requalifiés. Sur le territoire communautaire, il n'existe plus d'espaces nouveaux disponibles pour l'accueil ou le développement d'entreprises. Le stock d'espaces disponible est épuisé, ou bien à des coûts de réhabilitation très élevés (anciennes tanneries, locaux les plus difficiles de l'ancienne Manufacture des Lauriers).

Pour maintenir et développer le tissu économique local, la Communauté de communes souhaite s'engager dans l'aménagement d'une zone d'activités sur la commune de Rians (Ste Catherine). Cet espace est déjà destiné à de l'accueil d'entreprises dans le PLU communal. Il existe une autre zone d'activité potentielle sur la commune de Ginasservis pour de l'accueil d'entreprises artisanales.

En parallèle, une partie de l'économie du XXI<sup>ème</sup> siècle s'affranchit des contraintes géographiques. Le nombre d'emplois existants sur le territoire communautaire augmente régulièrement depuis plusieurs années. Une partie de cette économie est non visible, présente sous la forme de travailleurs indépendants ou de professions libérales installés à leur domicile.

Pour accompagner cette nouvelle économie, la Communauté de communes souhaite se doter d'un espace de tiers-lieu. Il aura pour objet de rapprocher ces nouveaux salariés ou actifs, leur permettre des échanges entre pairs, limiter l'isolement et assurer un développement des activités.

En conclusion, la Communauté de communes Provence Verdon s'engage pour accompagner ce nouvel essor économique local et cette structure économique plus diversifiée. Elle assure aussi la transition des anciens modèles économiques du Haut Var par la gestion de certaines friches (Varages) et l'**accompagnement** de la commune de Barjols dans le dispositif Petite Ville de Demain, dont un des ressorts sera orienté vers le soutien à l'économie locale et la reconquête des anciennes tanneries.

L'ambition économique communautaire est orientée vers **le développement et le soutien de toutes les formes locales d'économie :**

- Requalification et valorisation des zones d'activités existantes et futures,
- Réhabilitation des anciens sites de la petite industrie locale,

- Maintien des activités de commerces de bourgs centre, gage de la structuration des communes de Barjols et de Rians,
- Appui aux nouvelles formes de l'économie du 21<sup>ème</sup> siècle (numérique, énergétique, tertiaire),
- Développement de nouveaux aménagements touristiques valorisant les espaces naturels et remarquables du territoire.

### B.1.3. UN TERRITOIRE RURAL AVEC UNE AGRICULTURE VIVACE ET INNOVANTE SUR DES FILIÈRES MONTANTES

---

L'agriculture est un enjeu du territoire communautaire. Pan significatif de l'économie locale au regard des emplois occupés, l'ensemble des activités agricoles présentes sur le territoire est en évolution. Certaines évolutions structurelles nécessitent la participation de l'action publique.

L'arrivée de l'irrigation dans certaines plaines agricoles il y a plus de 50 ans a assuré le maintien de l'activité des grandes cultures ; alors que d'autres espaces sans irrigation ont connu un déclin d'activité (plaine de Tavernes).

La Chambre d'Agriculture du Var s'est engagée dans un Plan de Reconquête Agricole (PECRA). Le territoire communautaire représente un potentiel non négligeable sur l'ensemble des 10 000 ha souhaités de reconquête du foncier à des fins agricoles.

De nombreuses friches identifiées dans l'étude de la Chambre sont situées sur le territoire communautaire. Cependant, aujourd'hui, la reconquête de ces terres non cultivées nécessite des prérequis comme la sécurisation de la ressource en eau pour les agriculteurs.

Pour permettre l'extension du réseau hydraulique sur le territoire communautaire une collaboration de longue date existe avec la Société du Canal de Provence (SCP). Un schéma d'irrigation du Haut Var a été établi à partir de la canalisation existante sur la commune de Montmeyan. Cet ouvrage ancien et dégradé doit être rénové par la SCP. À partir de cette rénovation, des extensions seront prévues sur les communes de Fox-Amphoux, Ponteves et Tavernes.

La Communauté de communes accompagne cet investissement d'avenir en partenariat avec la SCP.

Dans le domaine agricole, les autres enjeux de ce secteur d'activité propre au territoire communautaire sont :

- Soutien à l'élevage avec le développement d'une animation dédiée pour engager des échanges entre éleveurs et propriétaires forestiers. L'enjeu est de maintenir une activité sylvopastorale durable bénéficiant aux éleveurs et préservant l'espace forestier des incendies.
- Accompagnement des nouvelles filières agricoles comme les plantes aromatiques (PAPM) avec la structuration d'une filière courte (transformation), l'essor des cultures de biomatériaux (chanvre) en lien avec d'autres cultures similaires régionales (culture du riz).
- Plus globalement le soutien à la structuration de circuits courts agricoles pour le maraichage, l'élevage, notamment avec le projet d'abattoirs porté par de nombreux éleveurs locaux.

Ces enjeux agricoles du territoire communautaire répondent aux objectifs du CTE et du PCAET (gestion forestière, rapprocher les producteurs locaux des consommateurs des produits agricoles).

### B.1.4. DES ATTRAITS TOURISTIQUES A VALORISER ET PRESERVER

---

L'activité touristique au sein du territoire communautaire représente un enjeu de développement économique. Pour cela, la Communauté de communes a déjà réalisé des investissements pour valoriser et faire découvrir ses atouts patrimoniaux et naturels (circuits de randonnée en lien avec le Pays d'Art et d'Histoire, circuits Randonnée Autrement pour découvrir les villages et leurs abords).

Les attraits touristiques locaux sont associés à la ruralité et ses caractéristiques majeures : de vastes espaces boisés, des paysages, des villages provençaux préservés, un patrimoine valorisé.

La valorisation des attraits touristiques reconnus du territoire communautaire est assurée par plusieurs acteurs :

- Les communes pour la valorisation des villages, l'aménagement des places et placettes, la piétonisation des espaces publics ;
- Le PNR du Verdon et les communes concernées pour les abords du cours d'eau, véritable marqueur touristique du territoire (basses gorges, plages, ...) ;
- La Communauté de communes pour développer des produits touristiques de découverte des espaces (circuits randonnée ou vélo).

Comme beaucoup de villages de Provence, la pression démographique a conduit à une urbanisation le long des voies routières, sous la forme majoritairement de pavillons. Ces extensions villageoises ont été réalisées en rupture avec le village provençal traditionnel, organisé avec un cœur de village resserré. En parallèle, ces cœurs de villages historiques ont été désertés, parfois laissés à la dégradation.

Pour contrer cette perte de vitalité des cœurs des villages de Provence Verdon, il est nécessaire d'engager des actions de requalification des bourgs et villages dégradés, gage d'un cadre de vie de qualité, d'un attrait touristique renforcé et plus largement du maintien des commerces, assurance de la vitalité des bourgs centre et villages.

### B.1.5. L'AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

---

#### ***Le service Public de Gestion des Déchets : SPGD***

La CC est gestionnaire en direct d'un Service Public des Déchets depuis le 01/01/2020.

Il a été repris suite à la dissolution d'un syndicat porteur.

Malgré l'amélioration des performances du service des déchets depuis 2010, les marges de progression sont encore élevées sur plusieurs flux de déchets ménagers et professionnels.

La loi AGECE de février 2020 fixe des objectifs très élevés pour 2030 sur plusieurs flux de déchets :

- Une réduction de 15% entre 2010 et 2030 des déchets ménagers et assimilés produits par habitant
- Une baisse de 70% des déchets non dangereux entre 2010 et 2025
- Une réduction de 10% entre 2010 et 2035 des déchets ménagers et assimilés admis en stockage définitif

Sur le territoire communautaire, la baisse des DMA entre 2010 et 2020 est seulement de 2%. Un effort significatif doit donc produit. En 2019 sur le territoire communautaire, le ratio de collecte des OMR était de 288 kg/an/habitant.

Associée à la Communauté de communes Cœur du Var et Communauté d'Agglomération Provence Verte, la CC Provence Verdon est partenaire dans le projet Technovar. Cet équipement de tri des déchets ménagers collectés est un investissement de grande ampleur destiné à réduire les volumes de déchets ultimes pour l'enfouissement. Une réduction en amont du Technovar est néanmoins nécessaire pour limiter les coûts du service.

Pour répondre aux exigences réglementaires liées à la réduction des déchets, l'amélioration du tri, le renforcement de la prévention et du réemploi, ce service communautaire doit se réorienter sur plusieurs aspects :

- Rationaliser la collecte des déchets des ménages en réduisant les bacs de regroupement et en développant la collecte des OMR en points d'apport volontaire pour réduire les volumes déposés ;
- Renforcer les performances de tri à la source du verre, du papier et des emballages en déployant des nouveaux points pour atteindre le ratio d'un point de tri complet pour 180 habitants ;
- Réaménager et rationaliser les déchetteries communautaires pour intégrer les nouvelles filières de tri, développer des filières pour les professionnels pour les flux de gravats, déchets verts, encombrants, bois au sein d'une déchetterie communautaire ;
- Informatiser les déchetteries pour assurer le suivi des flux des usagers et des déchets, limiter les accès aux déchetteries aux seuls détenteurs de carte ;
- Engager le tri à la source des biodéchets pour les ménages et les gros producteurs
- Définir un plan de prévention des DMA
- Lancer une étude pour instaurer une tarification incitative du service

Toutes ces actions, investissements et animation ont pour objet de mettre en place les moyens et les outils pour engager une réduction des déchets ménagers et assimilés.

Par ailleurs, des investissements seront à réaliser localement pour améliorer les conditions de la collecte des déchets. Une aire de lavage sera réinstallée sur le site de l'ISDND de Ginasservis.

### ***L'assainissement collectif***

Les services publics de l'eau et de l'assainissement collectif sont gérés par les communes sur le territoire communautaire. Certains sont gérés en régie (Barjols, Varages, Seillons), les autres sont délégués.

Ces services sont de niveaux différents. Plusieurs communes ont réhabilité leur station d'épuration au cours des années 2010 (St Martin, Esparron, Pontevès, Barjols-Tavernes). D'autres communes ont des installations anciennes qui vont nécessiter à court terme une réhabilitation (Rians, Ginasservis, Fox-Varages, Seillons, ...).

Des pollutions du milieu sont régulièrement constatées dans les stations les plus dégradées (Phélines, Mourotte, Rians, ...). La préservation du milieu impose de rénover les équipements existants (réseau ou stations d'épuration).

Pour préserver les milieux naturels, l'agence de l'eau accompagne l'ensemble des communes qui ont des investissements lourds sur leur réseau d'eau et d'assainissement. Dans son 11<sup>ème</sup> programme, les communes situées en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) bénéficient d'une aide majorée pour réaliser de tels travaux. Sur le territoire communautaire, une convention associant les communes et l'agence de l'eau a été signée en 2019 pour permettre une aide majorée sur les investissements prévus par les communes sur leur réseau d'eau et assainissement.

## **B.1.6. LA TRANSITION ECOLOGIQUE : LE NOUVEL ENJEU COMMUNAUTAIRE**

---

Le territoire communautaire est parti prenand dans un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le Contrat de Transition Ecologique (CTE), avec la Communauté d'agglomération de la Provence Verte.

Au vu du diagnostic posé sur le territoire de la Provence Verte et Verdon dans les orientations du PCAET, plusieurs enjeux sont identifiés :

- Réduire la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques
- Limiter la consommation d'énergie, les émissions de GES et la pollution de l'air en agissant sur les secteurs les plus impactants, notamment la mobilité et l'habitat
- Réduire la facture énergétique du territoire et de ses habitants

Des actions agricoles appropriées permettront de répondre au premier enjeu identifié.

Le territoire du PCAET est reconnu consommateur d'énergie. Les facteurs principaux de cette situation de déficit sont la mobilité et l'habitat.

### ***L'habitat.***

Concernant l'habitat, le constat est un parc de logements anciens souvent mal isolés, générant une surconsommation énergétique pour le chauffage. Sur le territoire, dans l'habitat pavillonnaire, une grande partie du parc de logement a été achevée dans les années 1970. Pour les logements en appartement, les dates d'achèvement sont encore plus anciennes. Des marches de progression sont possibles dans l'amélioration de l'isolation du parc sont possibles.

Pour engager cette évolution du parc de logements du territoire communautaire, la Communauté de communes est engagée dans un Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat.

Après un premier PIG de 2018 à 2021, il est proposé de poursuivre ces actions avec les orientations sur le maintien à domicile et la réduction de la précarité énergétique.

Au-delà de la transition énergétique en matière d'habitat, le PIG reste limité aux propriétaires occupants sous condition de ressources. Pour aller plus loin dans la thématique de l'habitat (logements vacants, logements insalubres, ...), d'autres outils pourront être développés selon les situations locales diagnostiquées.

Ainsi, une des réflexions à engager au niveau communautaire serait l'élaboration d'un PLH. La CC Provence Verdon n'est pas soumise à l'élaboration d'un PLH. Néanmoins, cet outil de planification et de coordination des acteurs du logement pourrait améliorer les actions en matière d'habitat sur le territoire.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif Petite Ville de Demain, avec la commune de Barjols, des actions ciblées sur l'habitat pourront être engagées, telles que des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT), croisant des actions liées au logement, aux espaces commerciaux et espaces publics de centralités (bourg centre et communes riveraines).

A minima, un diagnostic large sur le thème de l'habitat (de type diagnostic de PLH) à l'échelle communautaire assurera une bonne connaissance de ces enjeux sur l'ensemble du bassin de vie de la commune de Barjols. Cette commune rayonne sur un ensemble de population d'environ 10 000 habitants, répartis sur 5 à 7 communes.

### ***La mobilité***

Le principal facteur de la dépendance énergétique du territoire du PCAET est la mobilité. Les déplacements sur le territoire communautaire et vers les territoires voisins sont très dépendants de la voiture personnelle. Il existe peu de transports collectifs.

Le territoire communautaire étant majoritairement résidentiel, les résidents en sortent pour de très nombreuses activités (emploi, loisirs, formation, ...).

Les polarités d'emploi et de formation des habitants sont nombreuses ; le territoire communautaire étant situé au carrefour de plusieurs bassins d'emploi d'envergure (Vallée de la Durance, Bouches du Rhône, Brignoles, St Maximin, ...).

Ces nombreuses polarités du territoire communautaire impliquent de rechercher des solutions innovantes pour faciliter la mobilité des acteurs. En effet, organiser un service de transport de voyageurs sera difficile à partir du territoire communautaire, les destinations souhaitées étant extérieures.

Pour s'articuler avec les autres territoires, destination des habitants, la CC a choisi de prendre la compétence Mobilité, selon les dispositions de la loi LOM. La CC sera intégrée dans le bassin de mobilité défini par la Région, associant les EPCI de la Provence Verte et de Cœur du Var.

Pour répondre plus finement aux besoins de la population communautaire, une articulation sera demandée avec la Région vers les territoires extra-départementaux (Bouches du Rhône, Vallée de la Durance).

Enfin, un des enjeux du territoire communautaire sera de définir, d'adapter des actions innovantes relevant de la mobilité. Un travail détaillé devra être assuré pour répondre à la diversité des besoins.

## **B.2 Analyse des enjeux de territoire (AFOM)**

Les enjeux du territoire Provence Verdon sont développés ci-dessous en retenant pour chacun une grille d'analyses Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces (AFOM).

ATOUTS	OPPORTUNITES
<p>* Existences de 2 MSAP communautaires dans les bourgs centre de Barjols et de Rians et 2 MSAP postales à Montmeyan et St Julien, avec présence de très nombreux partenaires assurant des permanences.</p> <p>* Pôle médical de base articulé sur le <u>bourg centre de Barjols</u> et rayonnant sur 9 communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 9 médecins généralistes ;</li> <li>- 17 infirmières</li> <li>- 7 kiné</li> <li>- 4 dentistes</li> <li>- 3 orthophonistes</li> <li>- 1 laboratoire d'analyses</li> </ul> <p>* Second pôle médical de base sur le <u>bourg centre de Rians</u> et rayonnant sur 5 communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 médecins généralistes ;</li> <li>- 10 infirmières</li> <li>- 3 kiné</li> <li>- 2 dentistes</li> <li>- 1 laboratoire d'analyses</li> </ul> <p>* L'existence de 4 EPAD sur le territoire communautaire (Barjols, Rians, Seillons et St Julien).</p> <p>* Soutien communautaire à la Maison Médicale d'Urgence du secteur 7 basée à St Maximin pour l'accueil par un médecin les soirs et week-end.</p> <p>* Volonté des élus ruraux de soutenir et d'améliorer l'offre de soins à la population</p>	<p>* Le développement de la MSAP de Rians en cours vers un axe Économie avec un espace de formation aux entreprises et de tiers lieux.</p> <p>* La labellisation des MSAP en France Services avec une extension des services proposés vers l'inclusion et la médiation numérique</p> <p>* Les MSAP communautaires bases de développement de nouveaux services locaux (formation des entreprises via la visio conférence).</p> <p>* Une compétence de gestion des crèches, gage de la solidarité territoriale.</p> <p>* Un projet de maison de santé pluri professionnelle (MSP) à Barjols, reconnue par l'ARS en juillet 2016 et conventionnée depuis juillet 2019.</p> <p>Un projet de développement d'un immobilier destiné aux professionnels de santé sur la commune de Varages, où la présence des médecins généralistes est menacée à court terme (moins de 3 ans).</p>

CRTE Communauté de communes Provence Verdon

<p>* Des politiques publiques communautaires pour le développement des services petite enfance (crèches et RAM) et jeunesse (centres de loisirs et lieu de ressource)</p> <p>* Un tissu associatif dense et vivace.</p> <p>* Un réseau local des bibliothèques et médiathèques très actif et mis en cohérence. Réseau engagé dans un appel à projet « Ouvrir plus, ouvrir mieux ».</p>	<p>* Amélioration des moyens de communication par le développement de la fibre numérique sur le territoire et l'amélioration de la couverture mobile avec le dispositif New Deal (6 nouveaux pylônes de téléphonie validés ou en cours de validation).</p> <p>* Un tissu associatif accompagné par l'action communautaire qui assure une programmation festive et de loisirs toute l'année.</p> <p>* Présence d'un réseau de bénévoles, acteurs de l'insertion et de l'action sociale (Garrigues, Restos du Cœur, Secours Catholique, ...) soutenu et suivi par la Communauté de communes et les CCAS communaux.</p>
<p style="text-align: center;"><b>FAIBLESSES</b></p> <p>* Un parc social en habitat insuffisant pour répondre aux besoins du territoire.</p> <p>* Une paupérisation dans les centres anciens sur l'ensemble du territoire</p> <p>* Le non-remplacement des généralistes partant à la retraite, générant un problème d'accès au premier niveau de soins à moins de 5 ans sur le bassin de santé de Varages et 10 ans sur celui de Barjols.</p> <p>* Accessibilité numérique</p>	<p style="text-align: center;"><b>MENACES</b></p> <p>* Isolement des personnes âgées ou sans emploi dans les communes.</p> <p>* Départ des jeunes pour assurer leurs études. Retour incertain par manque d'emplois localement.</p> <p>* Désertification médicale des territoires ruraux</p> <p>* Risque de fracture numérique du territoire par rapport aux territoires voisins.</p>

## CRTE Communauté de communes Provence Verdon

### B.2.2. DEPUIS 40 ANS, UNE MUTATION ECONOMIQUE STRUCTURELLE : D'UNE PETITE INDUSTRIE RURALE STRUCTURANTE VERS UNE ECONOMIE RESIDENTIELLE DIFFUSE. MAINTENIR L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

ATOUTS	OPPORTUNITES
<ul style="list-style-type: none"> <li>* L'économie résidentielle structure l'économie communautaire.</li> <li>* Barjols et Rians, communes bourgs centre du territoire conservant leur polarité de bassins de vie pour la population communautaire et reconnue dans le SCOT de la PVV.</li> <li>* Un territoire au carrefour de plusieurs villes structurantes de bassins d'emploi dynamiques (Aix, Manosque, Cadarache).</li> <li>* Un potentiel de développement de centres de télétravail disposant de performances techniques (locaux, fibres)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Un projet de zones d'activité à Rians pour soutenir l'économie du bourg centre et apporter un développement économique exogène via les axes de communication de qualité sur ce bourg centre.</li> <li>* Une requalification de friches en cours sur Barjols sur les anciennes tanneries.</li> <li>* Des friches communautaires à réhabiliter favorisant l'installation d'entreprises.</li> <li>* Le développement d'un tiers lieu à Rians pour capter les nouvelles formes de l'économie (télétravail, travailleurs indépendants, ...) et es accompagner (formations, échanges, appuis techniques, ...).</li> </ul>
FAIBLESSES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Une économie productive faible, avec des emplois plutôt à faibles revenus et un manque de structuration de filières.</li> <li>* Une attractivité commerciale des bourgs centre en difficulté (taux de vacance des commerces) avec un taux d'évasion important sur certaines zones géographiques (Nord : communes polarisées par Vinon/Verdon et Manosque et Sud : communes polarisées par St Maximin).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Accélération des fermetures ou délocalisations de commerces quittant les centres bourgs.</li> <li>* Risque d'absence de foncier ou d'anciens bâtiments pour accueillir de nouvelles activités pu assurer le développement des entreprises locales.</li> <li>* Désertification commerciale des plus petites communes rurales (problème de reprise d'activité ou de création)</li> </ul>



B.2.3. UN TERRITOIRE RURAL AVEC UNE AGRICULTURE VIVACE ET INNOVANTE SUR DES FILIERES MONTANTES

<p style="text-align: center;"><b>ATOUPS</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>OPPORTUNITÉS</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Une agriculture dynamique dans plusieurs secteurs (viticulture, grandes cultures, élevage). Une part importante d'actifs agricoles.</li> <li>* Amorce et accompagnement de nouvelles filières agricoles : les plantes aromatiques.</li> <li>* Une ressource forestière importante (80% du territoire) ouvrant des perspectives sur la valorisation bois.</li> <li>* Un cheptel ovin et caprin important</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Capacité du tissu agricole du territoire à assurer la production agricole du chanvre et des plantes aromatiques (process culturel et surfaces)</li> <li>* Adaptabilité des agriculteurs à développer de nouvelles filières peu consommatrices d'eau (plantes aromatiques).</li> <li>* Projet agricole de structurer une filière de transformation des plantes aromatiques (distillerie)</li> <li>* Un partenariat avec la SCP pour réaliser l'extension du réseau hydraulique agricole existant</li> <li>* Engagement d'un Plan d'Occupation Pastorale Intercommunal (POPI) pour soutenir la filière élevage.</li> <li>* Un projet d'abattoir dédié à cette filière installé dans le Var, facilitant les circuits courts de commercialisation de la viande</li> <li>* Un potentiel de développement agricole reconnu par la Chambre d'Agriculture (cultures pérennes, élevage). Un projet de développement de l'hydraulique agricole engagé avec la SCP pour couvrir les communes de Fox-Amphoux, Ponteves, Tavernes pour fin 2025.</li> <li>* Développement de filières agricoles en circuits courts (maraîchage, plantes aromatiques).</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>FAIBLESSES</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>MENACES</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Nécessité de sécuriser la ressource en eau pour les cultures agricoles destinées au bâtiment (chanvre, cultures pérennes, ...).</li> <li>* Réorganisation foncière à destination de l'agriculture à poursuivre pour favoriser les nouvelles installations.</li> <li>* Des transmissions d'exploitations agricoles inégales selon le secteur d'activité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Une déprise agricole locale développant des terrains en friches et une avancée de la forêt.</li> <li>* Risque de déprise agricole faute de transmission assurée des exploitations</li> </ul>

B.2.4. DES ATTRAITS TOURISTIQUES A VALORISER ET PRESERVER

<p style="text-align: center;"><b>ATOUS</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>OPPORTUNITES</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Des villages provençaux aux cœurs préservés, avec un bâti traditionnel.</li> <li>* Des bourgs centre encore vivaces structurés avec des services et des commerces, volontaires pour engager des actions de valorisation et de revitalisation de leur centre village.</li> </ul> <p>Des communes engagées dans le développement de services à la population mais avec un axe touristique (2 Bistrotis de Pays labellisés en Provence Verdon).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Des marchés provençaux structurés, attractifs au niveau touristique (Barjols).</li> <li>* Une forte attractivité touristique axée au sein de la Provence Verte et Verdon sur le patrimoine et la nature.</li> <li>* La création de circuits de découverte du patrimoine dans chaque village communautaire (Laissez-vous conter avec le PAH de la Provence Verte et Verdon).</li> <li>* Circuits complétés par des itinéraires de randonnée dédiés aux familles (Randonner autrement).</li> <li>* Intégration dans le Pays d'art et d'histoire de la Provence Verte et dans le PNR du Verdon.</li> <li>* La destination Verdon reconnue par la Région. Des actions de promotion et de valorisation touristique en cours associant l'ensemble des EPCI bordant le Verdon.</li> <li>* Territoire traversé par l'EV8 de Rians à Ponteveys</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Un fort potentiel de développement touristique basé sur la diversité du terroir, le patrimoine vernaculaire, des attraits de grande renommée (Verdon, châteaux) et des espaces naturels dominants, des fêtes et manifestations d'ampleur (Tripettes de Barjols).</li> <li>* Des démarches engagées de longue date par de nombreuses communes pour valoriser leurs espaces publics et leur patrimoine touristique (Barjols, Brue-Auriac, Ponteveys, Tavernes, St Martin, ...).</li> <li>* Une stratégie d'aménagement et de développement communautaire associée au SCOT de la Provence Verte et affichant un objectif de maintien de l'armature villes centre et bourg relais sur le territoire, notamment les bourgs centre reconnus du territoire comme Barjols et Rians.</li> <li>* Un site reconnu pour la pratique du VTT labellisé Site VTT FFCC® couvrant plusieurs communes du territoire communautaire</li> <li>* Un potentiel de développement de nouvelles activités touristiques autour du vélo, selon la même méthodologie pour les circuits dans randonnées.</li> <li>* Le développement des hébergements touristiques occasionnels (Air BnB) sur le territoire communautaire représentant une opportunité de consommation locale par les visiteurs.</li> <li>* Un outil de promotion local du tourisme et d'accompagnement des hébergeurs ; l'OIT de la Provence Verte et Verdon existant depuis 25 ans.</li> <li>* Un potentiel touristique à développer avec des accès à l'eau (Barjols, St Julien et Montmeyan), des axes de cyclotourisme.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>FAIBLESSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Une forte saisonnalité de l'activité touristique et faiblesse des structures hôtelières et de campings.</li> <li>* Une paupérisation des centres anciens</li> <li>* Des centres anciens dégradés avec un taux de logements vacants important.</li> <li>* Des mises en valeur insuffisantes et inégales des cœurs de villages</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>MENACES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Une attractivité des villages provençaux réduite en cas d'abandon des centres anciens.</li> <li>* Un cadre de vie à préserver dans les centralités favorables aux habitants et gage d'une fréquentation touristique maintenue.</li> <li>* Désertification commerciale des plus petites communes rurales</li> </ul>

LES DECHETS

ATOUTS	OPPORTUNITES
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Un service déchets géré en direct par la CC depuis le 01/01/2020.</li> <li>* Des investissements amorcés sur la requalification des déchetteries par le SMZV, ancien gestionnaire.</li> <li>* Partenariat dans le cadre du programme LIFE avec la Région, soutien d'un programme d'investissements très volontariste.</li> <li>* La CC propriétaire d'un site d'enfouissement des déchets dont un programme de réhabilitation est engagé pour poursuivre son activité pendant au moins 25 ans.</li> <li>* Site de traitement des déchets ultimes présent sur le territoire communautaire. Gestion partagée avec le SIVED NG.</li> <li>* Territoire communautaire, partenaire du Technovar avec le SIVED NG.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Des moyens financiers mobilisés de longue date pour engager de nombreux investissements. Une capacité financière de la CC consolidée pour ces investissements.</li> <li>* Un programme d'investissement préparés avec le dispositif LIFE et le soutien du CRPACA (contrat d'objectif et CRET).</li> <li>* Une volonté politique locale d'étudier la part incitative dans le mode de financement du service</li> <li>* La CC partenaire d'une expérimentation validée par un appel à projet ADEME/Région pour l'installation de composteurs partagés. Projet porté NOMADEIS pour expérimenter le tri à la source des biodéchets sur un échantillon test de 30 ménages.</li> </ul>
FAIBLESSES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Des ratios de production de déchets par an et par habitant hauts, mais surtout avec une faible diminution depuis 10 ans.</li> <li>* Des déchetteries sans contrôle d'accès des entrées, accueillant des tonnages élevés de déchets des Activités des Entreprises (DAE) très élevés par rapport aux moyennes régionales.</li> <li>* Un service mal compris par les usagers (tarifs considérés élevés)</li> <li>* Une mauvaise compréhension du tri dans les gestes quotidiens des usagers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Le risque de voir les gestes de tri plafonnés avec des résultats de performance stables et inférieurs aux attentes du Schéma régional, du PCAET.</li> <li>* Une hausse du prix du service via la TGAP si les résultats du territoire ne progressent pas en matière de réduction des déchets ultimes.</li> <li>* Un enjeu sur le biodéchets pour la réussite du projet de Technovar</li> </ul>

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

<p><b>ATOUTS</b></p>	<p><b>OPPORTUNITES</b></p>
<p>* Des investissements réalisés par des communes pour la réhabilitation de leur station d'épuration (Barjols, St Martin, Ponteves, Esparron, ...).</p> <p>* Un parc de stations d'épuration déjà partiellement amélioré.</p> <p>* Un groupement de commandes porté par 7 communes pour le suivi collectif de plusieurs contrats d'eau et d'assainissement avec une prestataire unique (Rians, Ginasservis, St Julien, La Verdrière, Artigues, Esparron et St Martin).</p> <p><b>FAIBLESSES</b></p> <p>* Des stations de plusieurs communes en mauvais état générant des pollutions des milieux naturels</p> <p>* Des rendements des réseaux d'eau parfois dégradés induisant une perte de la ressource en eau, alors que le PCAET identifie une ressource à préserver car en tension.</p> <p>* Des difficultés techniques et financières pour la CC lors du transfert des compétences liées à l'eau et l'assainissement en 2026. Un montant de remise à niveau trop élevé financièrement.</p>	<p>* Soutien de l'Agence de l'eau RMC pour financer les investissements des communes liés à leurs services publics locaux de l'eau et de l'assainissement (majoration des aides de l'AE).</p> <p><b>MENACES</b></p> <p>* Un retard dans l'amélioration du parc des stations d'épuration du territoire et des performances des réseaux.</p> <p>* Des pollutions des milieux naturels maintenues durablement en cas de retard dans les investissements.</p>

B.2.6. LA TRANSITION ECOLOGIQUE : LE NOUVEL ENJEU COMMUNAUTAIRE

LA MOBILITÉ

<p style="text-align: center;"><b>ATOUTS</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>OPPORTUNITES</b></p>
<p>* Un réseau de transport à la demande en zone rurale développé vers le réseau de la Métropole Aix Marseille par le CD83, à partir de Rians pour Jouques (TAD).                      * Existence d'un opérateur d'insertion qui a développé des services de prêts de matériel roulant (Garrigues).</p> <p style="text-align: center;"><b>FAIBLESSES</b></p> <p>* Un réseau de transport public porté par la Région, répondant surtout aux besoins des scolaires                      * Prédominance du véhicule personnel pour se déplacer au sein du territoire et hors du territoire.                      * Véhicule nécessaire sur le territoire pour de nombreuses démarches, amplifié en interne par l'existence d'un habitat diffus peu propice à l'usage des transports collectifs.                      * Grande difficulté de mobilité des jeunes et des personnes non motorisées</p>	<p>* Volontés locales de développer des aires de covoiturage à destination des actifs sortant du territoire communautaire                      * Reprise de la compétence « Mobilité » par la CC en 2021.                      * Le déploiement de la fibre pouvant être un palliatif pour limiter certains déplacements.</p> <p style="text-align: center;"><b>MENACES</b></p> <p>* Augmentation des trafics sur les réseaux routiers communautaires, pas toujours adaptés pour de larges gabarits.                      * Augmentation des gaz à effet de serre via l'usage renforcé du véhicule personnel                      * Isolement de la population non motorisée (personnes âgées, jeunes).                      * Des recherches d'emploi plus difficiles pour la population communautaire, imposant le double véhicule dans les foyers.</p>

L'HABITAT

<p style="text-align: center;"><b>ATOUTS</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>OPPORTUNITES</b></p>
<p>* Un parc de logements sans réelle tension pour les habitants (classement en zone C sur les conventionnements sans travaux sur l'habitat)                      * Une action communautaire en faveur du logement depuis 2018 avec un PIG orienté vers l'amélioration de l'habitat                      * Existence d'un parc de logements sociaux en service de création relativement récente (Les Laus à Barjols, logements sociaux à Montmeyan).</p>	<p>* Une politique de l'habitat communautaire en faveur des centres anciens (PIG engagé en 2018 et renouvelé pour 2022). Un taux de réussite du PIG 1 reconnue par l'ANAH.                      * Le renouvellement d'un PIG 2 programmé en 2022.                      * Financement de rénovation de façades en centres anciens.                      * Une réflexion pour aller plus loin dans l'action sur le logement via des ORT potentielles liées au dispositif Petite Ville de Demain autour de la commune de Barjols. Réflexion sur l'habitat étendue aux communes intégrées au bassin de vie de Barjols</p>
<p style="text-align: center;"><b>FAIBLESSES</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>MENACES</b></p>
<p>* Un parc social en habitat insuffisant pour répondre aux besoins du territoire.                      * Un parc social privé qui joue le rôle des bailleurs sociaux, mais avec une qualité des logements très insuffisante.                      * Un parc de logements relativement anciens ne répondant pas aux nécessités actuelles de la précarité énergétique.                      * Difficultés pour faire venir les opérateurs de logements sociaux sur le territoire (fermeture de logement par Logis Familial Varois à Barjols).                      * Une paupérisation dans les centres anciens sur l'ensemble du territoire.                      * Des centres anciens plutôt dégradés avec un taux de logements vacants important.</p>	<p>* Sans action en faveur des logements du parc privé, une précarité énergétique importante.                      * Des difficultés croissantes pour les habitants modestes et très modestes sans appui public pour l'amélioration de leur logement.</p>

<p style="text-align: center;"><b>ATOUS</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>OPPORTUNITÉS</b></p>
<p>* Un potentiel de développement territorial de l'énergie solaire et éolienne.                      * Intégration de la Communauté de communes dans le projet régional Smart Greed et le Plan Industriel Réseaux Electriques Intelligents (REI).                      * Un potentiel de développement territorial de l'énergie solaire, notamment en lien avec le site de l'ISDND de Ginasservis sur les casiers 1 à 3.</p> <p style="text-align: center;"><b>FAIBLESSES</b></p> <p>* Présence accrue d'espèces protégées sur le territoire communautaire induisant au mieux des mesures d'évitement, voire l'abandon de projets de parcs photovoltaïques.                      * Peu d'espaces anthropisés sur le territoire communautaire, conditions pour le développement de parcs photovoltaïques.</p>	<p>* Réalisation d'un bâtiment public en béton de chanvre servant de base expérimentale pour le développement de cette filière dans la construction.                      * Inscription au PCAET le développement de la filière du chanvre, Partenariat possible avec la filière agricole de la culture du riz pour le développement d'une filière de matériaux biosourcés à l'échelle régionale (outils de transformation identique pour le chanvre et la paille de riz).                      * Adhésion de la Communauté de communes à la COFOR et déploiement de permanences locales avec le Point Info Energie.</p> <p style="text-align: center;"><b>MENACES</b></p> <p>* Un bilan Carbone territorial de plus en plus dégradé lié à la nécessité de disposer d'un véhicule.</p>

## C - État des lieux des démarches en cours

### C.1. Démarches en cours avec l'État

Lors de comités interministériels aux ruralités, l'Etat fixe plusieurs priorités dont :

- Garantir à tous l'égalité d'accès aux services ;
- Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux ;
- Accompagner les collectivités et les territoires.

De nouveaux dispositifs ont été développés par l'Etat comme le PCAET, les CTE.

Sur le territoire de l'arrondissement de Brignoles et sur le territoire communautaire, les engagements de l'Etat se déclinent de la façon suivante :

#### C.1.1. - GARANTIR A TOUS L'EGALITE D'ACCES AUX SERVICES

---

##### C.1.1.1. Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

L'État et le Conseil Départemental du Var ont initié la procédure relative au Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP). Au cours du second comité de pilotage en décembre dernier, le diagnostic qualitatif et quantitatif de l'offre de services au public existants a été présenté ainsi que les pistes de réflexions sur le plan d'action pluriannuel du schéma. Le projet de plan d'actions, élaboré en concertation avec les acteurs concernés (services de l'État, conseil départemental, conseil régional, chambres consulaires, opérateurs nationaux et locaux, etc...), a été soumis aux élus du département lors du comité de pilotage du 4 juillet dernier. La phase de consultation des EPCI va ainsi démarrer.

Sur la base de ce diagnostic territorial et en cohérence avec le plan d'actions départemental du SDAASP, l'État et la communauté de communes Provence Verdon seront attentifs à décliner un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services au public.

##### C.1.1.2. Accès aux services publics

Plusieurs MSAP existent sur le territoire communautaire.

- Une MSAP à Barjols (ex RSP) : une structure présente sur le territoire depuis 1996 en qualité d'espace rural emploi formation (EREF), labellisée Relais de Services Publics en 2007 et reconnue comme MSAP en 2016. Portée par la communauté de communes Provence Verdon, la MSAP a un rayonnement sur un bassin de population vaste, couvrant environ 10 000 habitants et pour lequel certaines communes sont classées montagne. Cette structure offre des services d'accueil physique avec les permanences de nombreux partenaires et une aide administrative apportée par l'animatrice du lieu. Elle dispose aussi d'une salle pour des réunions collectives de formation (avec support informatique et de projection).

- Une MSAP à Rians, reconnue le 1<sup>er</sup> avril 2016, également portée par la communauté de communes Provence Verdon ; elle offre de nombreux services et des permanences sont organisées par certains partenaires. Son rayonnement couvre l'ensemble des communes du bassin de vie de Rians et au-delà (Vinson et St Julien), soit environ 14 000 habitants.

La CC est engagée dans la démarche de labellisation des MSAP en France Services pour l'année 2022. Un partenariat avec MODE 83 est en cours de finalisation pour répondre aux obligations des France Services en matière d'accueil physique. Les nouveaux services déployés sur ces sites seront liés à la médiation numérique.

Un axe économique (services de coworking, formation, visioconférence, ...) sera recherché dans ces démarches de médiation numérique, notamment sur la MSAP de Rians.



- Une MSAP postale à Montmeyan et une à Saint-Julien le Montagnier, sur le territoire de la CC Provence Verdon, en fonction depuis début 2017. Elles offrent un service d'information de 1<sup>er</sup> niveau par l'agent postal concernant les demandes auprès des partenaires CARSAT, CPAM et MSA. Ce réseau de MSAP postales est complémentaire aux MSAP communautaires où les services y sont plus développés. Elles vont intégrer la démarche France Services également.

#### C.1.1.3. Accès aux services de santé

Selon une récente étude sur la démographie des médecins généralistes et spécialistes du Conseil de l'Ordre des Médecins du Var, le département cumule les critères de désertification médicale, notamment dans les zones rurales du haut Var. À l'horizon 2020, un tiers des généralistes varois cesseront leurs activités en libéral. L'offre de soins ne répondra plus à l'accroissement des besoins médicaux. Pour limiter et pallier à cet avenir, l'outil des Maisons de Santé pluridisciplinaire est soutenu pour le regroupement de professionnels de santé sur le même site.

L'ARS a validé un projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire à Barjols en juillet 2016. Une convention avec la CPAM a été validée en juillet 2019 (ACIP) avec les médecins généralistes de Barjols et de Varages. La Communauté de communes Provence a validé l'accompagnement de ce projet dans sa phase immobilière pour assurer une centralité des certains services de soins et des moyens de meilleure collaboration et d'échanges des professionnels locaux (médecins, infirmières, pharmaciens...).

La composition d'une équipe pluridisciplinaire (généralistes, spécialistes, personnels médicales) permet de répondre aux attentes de la population de ce bassin de vie qui comprend environ 9 000 à 10 000 habitants répartis autour de 9 communes dont certaines classées en zones montagnes (massif des Alpes) et rurales.

#### C.1.1.4. Accès à la culture au sein du territoire

La Communauté de communes Provence Verdon accompagne un réseau de bibliothèques médiathèques associatives locales. Elle les a équipées de matériel informatique et d'un logiciel commun de gestion des bases de données afin de renforcer ce réseau. La Communauté de communes bénéficie de la Dotation Générale de Décentralisation relative aux bibliothèques locales.

Aujourd'hui, les lecteurs disposent d'outils de réservation en ligne et d'itinérance des ouvrages. Ils ont accès à un fond documentaire de plus de 30 000 ouvrages sur le territoire communautaire.

Une seconde opération a été engagée en 2019 sur ce réseau local des médiathèques avec le soutien de la DRAC (DGD) pour le maintenir et le développer. Il s'agit de l'appel à projet « Ouvrir plus, Ouvrir Mieux ». La CC met à disposition un animateur pour faciliter le fonctionnement du réseau, la circulation des ouvrages, le développement d'animation.

L'objectif de cette opération portée sur 5 ans est de renforcer l'accès à la lecture publique pour le grand public.

### C.1.2 - AMPLIFIER LES CAPACITES DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

#### C.1.2.1. Accès numérique / Téléphonie mobile

Parce que le développement des territoires dépend en grande partie des infrastructures de communications électroniques à Très Haut Débit qui les irriguent aujourd'hui et les structureront demain, le CRPACA et le département du Var sont engagés dans le plan France Très Haut Débit (THD). La phase opérationnelle a été lancée, via l'opérateur SMO PACA THD.

En attendant l'arrivée de la fibre, dès 2017, la CC Provence Verdon a participé au financement de 2 opérations de monter en débit (MED) sur les communes de St Martin et de Ponteves. Ces communes étaient

très mal desservies par leur réseau Internet en cuivre. Ces équipements de monter en débit assurent aux habitants et aux activités économiques de ces communes une nette amélioration de leur débit de connexion.

Par ailleurs, dans le cadre du New Deal, plusieurs installations de téléphonie mobile seront déployées sur le territoire communautaire pour en améliorer la couverture mobile. Les nouvelles installations seront finalisées en 2023. Les communes bénéficiaires sont St Julien, La Verdière, Artigues, Tavernes, Fox-Amphoux.

De même, le territoire communautaire dispose d'un Réseau Internet Public (RIP) en fonctionnement. Il s'agit d'un réseau monté en 2012 par la CC Verdon Mont Major et repris par le SMO Sud THD et son opérateur de la DSP (Var Très Haut Débit). Les communes de St Julien, La Verdière, Rians peuvent bénéficier de ce réseau en 4 G fixe.

### C.1.2.2. Le dispositif Petite Ville de Demain pour Barjols

La commune de Barjols, bourg centre du territoire communautaire polarise de nombreux habitants, via les services marchands et non marchands présents.

Ce rôle de bourg centre est reconnu dans le SCOT de la Provence Verte et Verdon. Localement, l'enjeu est de maintenir le tissu économique et de services présents au sein de la commune pour limiter les déplacements de la population et l'évasion commerciale.

Conscient de la fragilité du bourg centre de Barjols, l'Etat a retenu la commune dans le dispositif Petite Ville de Demain en 2020.

La CC Provence Verdon est signataire de la convention d'adhésion au dispositif pour une durée de 18 mois. Pour l'étape suivante (convention cadre), selon les orientations retenues, la CC Provence Verdon sera partenaire de la commune de Barjols et des communes voisines pour la mise en œuvre d'actions en faveur du logement, des équipements publics, ...

### C.1.2.3 – AMELIORATION DU PARC DE LOGEMENTS PRIVES

La Communauté de communes est engagée dans un Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'Habitat en partenariat avec l'ANAH et l'Etat.

Le territoire d'intervention serait l'ensemble du parc de logements local avec les priorités suivantes :

- La résorption de l'habitat indigne, dangereux et très dégradé,
- La lutte contre la précarité énergétique,
- Le maintien d'une diversité de typologies de logement en centre-ancien en favorisant le maintien et la création de logements de type 3,
- La réponse aux besoins en logement, par la production de logements de qualité, en particulier par la production de logements conventionnés sociaux,
- L'adaptation des logements à la perte d'autonomie,
- La mise aux normes des logements non décentes ou non conformes au règlement sanitaire départemental,

Les premiers résultats très encourageants de ce PIG, tant sur les propriétaires occupants que les propriétaires bailleurs ont conduit l'ANAH à proposer le renouvellement pour 3 ans de ce dispositif à compter de 2022.

Une partie des objectifs du PIG 2018-2021 sont en corrélation avec ceux du PCAET pour l'amélioration des logements au regard de la précarité énergétique.

### C.1.2.4 – Amélioration des équipements des services publics locaux d'eau et d'assainissement

Pour aider les communes dans l'amélioration de leurs équipements liés à l'eau et l'assainissement, l'Agence de l'Eau les accompagne dans la transition de ces services avec des aides majorées.

Plusieurs communes sont signataires de la convention pluriannuelle entre la CC, l'Agence de l'eau et les communes.

#### C.1.2.5 – Amélioration du réseau routier vers le site de Cadarache

Au Nord du territoire communautaire, le site du CEA de Cadarache est source d'emploi et d'économie pour les habitants de la Communauté de communes Provence Verdon.

Néanmoins, la moindre qualité du réseau routier varois et des Bouches du Rhône au départ de Rians (CD3 et CD11) limite le développement de ce secteur du territoire communautaire tant pour le flux d'actifs que le flux économique.

Les demandes du Département du Var répétées pour l'amélioration de cette route à son homologue voisin n'ont pas abouti.

Néanmoins, dans la perspective du développement du site durablement avec l'achèvement d'ITER, les élus communautaires, le Département du Var et l'Etat ont réactivé cette demande d'amélioration de cette voie de communication. L'Etat soutient l'inscription de cette action au travers du SRADETT (Schéma Régional de Développement et d'Aménagement Territorial).

### C.1.3 – ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE

#### C.1.3.1 – Le Contrat de Transition Écologique

Un contrat de Transition Ecologique (CTE) a été signé en mai 2021 sur le territoire du SMPPVV, incluant le territoire communautaire. Il est associé à un PCAET.

Les CTE sont des contrats d'une durée de 4 ans visant à promouvoir les initiatives locales sur une périmètre intercommunal en faveur de la transition écologique, en cohérence avec les enjeux identifiés du plan climat air énergie territorial. Ils ont pour ambition de mobiliser tous les acteurs locaux, publics et privés et illustrent une co-construction avec les territoires à partir des projets locaux, concrets, avec des objectifs chiffrés et une évaluation suivie sur les 3 à 4 années de la vie du contrat. Les CTE offrent une mobilisation coordonnée des financements existants et des partenaires institutionnels dans un temps resserré. Le contrat est évolutif d'année en année. Les actions mures sont décidées en décembre pour démarrer l'année suivante.

Le fil rouge du CTE de la Provence Verte et Verdon est de faire du territoire Provence Verte Verdon « un territoire des proximités pour la qualité de vie et la résilience de demain ».

Ce fil conducteur rejoint de nombreuses actions et orientations de développement souhaitées par la Communauté de communes Provence Verdon (mobilité, développement agricole, services locaux, ...).

#### C.1.3.2 – Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

En complément du CTE, le territoire communautaire, associé au SMPPVV est porteur d'un PCAET. Ce plan au stade du diagnostic et de l'élaboration du plan d'actions a identifié les thématiques majeures d'actions pour engager le territoire dans une réduction sensible de la production de gaz à effet de serre.

Les déplacements et la rénovation du parc de logements sont les principales orientations pour les réduire notablement.

L'Etat accompagne le territoire du SMPPVV et les collectivités partenaires dans cette démarche à fort enjeu localement.

Le plan de relance s'inscrit dans cette démarche.

## **C 2.- Démarches de développement local engagées par la communauté de communes**

La Communauté de communes Provence Verdon est engagée également dans d'autres axes identifiés comme importants pour son territoire, son développement et son devenir.

## C.2.1 - LA MISE EN RESEAU DES TERRITOIRES ET L'ACCOMPAGNEMENT DE SES COMMUNES

---

La Communauté de communes Provence Verdon est étroitement associée à ses territoires voisins, notamment au travers :

- Du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte et Verdon pour le SCOT, le Pays d'Art et d'Histoire, les programmes Leader.
- Du Parc Naturel Régional du Verdon pour des actions liées au développement agricole (culture du chanvre), la gestion de la ressource en eau du Verdon, la promotion touristique du Grand Verdon.
- Du SIVED Nouvelle Génération, gestionnaire depuis le 01/01/2017 du traitement des déchets sur l'ensemble de l'arrondissement de Brignoles, élargi à la CC Cœur du Var.
- De l'OIT de la Provence Verte et Verdon pour la promotion du Tourisme.
- Avec l'ensemble des EPCI bordant le Verdon pour travailler sur la destination touristique régionale du Verdon.
- Du SMA pour la gestion de la GEMAPI sur le bassin versant de l'Argens

De même, la Communauté de communes Provence Verdon est régulièrement engagée dans des contrats de territoire avec ses partenaires (Région, Département). Ainsi, dès 2010, elle est intégrée dans un Programme d'Action Solidaire initié par le Conseil Régional PACA. Avec cet outil, la Communauté de communes assurait le support des aides régionales pour le territoire en matière d'habitat, d'aménagement et de foncier. Les communes ont largement bénéficié de cet outil régional.

Par la suite, les nouveaux outils contractuels de la Région, les CRET, la Communauté de communes Provence Verdon était volontaire pour s'y engager dès 2015 au sein de la Provence Verte.

La Communauté de communes Provence Verdon s'était auparavant engagée dans un contrat de ruralité avec l'État entre 2017 et 2020.

## C.2.2 - DEMARCHES ET DISPOSITIFS TERRITORIAUX EN VIGUEUR MENES PAR LE DEPARTEMENT ET LA REGION ENGAGEES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

---

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département du Var ont développé respectivement des politiques locales en lien avec leurs territoires. Divers outils existent pour accompagner les territoires structurés en communautés :

- Des contrats de territoire
- Des Aides de droit commun inscrites dans la durée.

### C.2.2.1 – Les contrats territoriaux avec la Région

Le Programme d'Action Solidaire (PAS) constituait le premier outil de contractualisation entre la Région et la Communauté de communes.

La Communauté de communes Provence Verdon a été signataire d'un PAS de 3 années de 2013-2015. Les volets d'action identifiés avec des financements mobilisables étaient l'aménagement de l'espace, les acquisitions foncières ou immobilières et l'habitat afin d'étoffer l'offre de logements à caractère social sur le territoire communautaire.

A l'achèvement de ce premier contrat entre la CC et la Région, le nouvel outil d'accompagnement des territoires a été activé par la Communauté de communes : le Contrat Régional d'Equilibre des Territoires (CRET). Il est élargi au territoire de la Provence Verte, en partenariat avec le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte et la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, pour une durée de 3 ans (de 2017 à 2019). Les orientations du CRET portent sur **l'aménagement de l'espace** (actions en lien avec l'habitat, les équipements culturels et sportifs et les équipements assurant le maintien des services au public), **la transition écologique et énergétique** (actions d'amélioration de la gestion des déchets), **le développement économique** (actions en faveur de l'agriculture, du tourisme et l'accueil d'entreprises).

## CRTE Communauté de communes Provence Verdon

Pour la Communauté de communes Provence Verdon, les actions inscrites au CRET de la Provence Verdon sont :

- La requalification de friches.
- L'amélioration de son service de gestion des déchets (déchetterie, points d'apport volontaire, biodéchets, ...)
- Le développement touristique et de la mobilité avec l'aménagement de boucles à partir de l'EV8
- Le développement de Maisons de Santé Pluridisciplinaires

Une action fléchée sur la commune de Barjols est également inscrite au CRET, en lien avec la reconquête de la friche des tanneries en cours de démolition sur la commune.

### C.2.2.2 – Les actions de droit commun menées avec la Région

Au-delà de l'outil contractuel du CRET, la Région Provence Alpes Côte d'Azur mènent des actions dites de « droit commun ». La Communauté de communes s'inscrit durablement dans certaines de ces actions avec la Région.

- Déploiement du Haut débit Internet :

La Communauté de communes est active dans le déploiement de la fibre optique. Elle est intégrée au SMO Sud Très Haut Débit, structure où la Région est un partenaire actif.

- Actions forestières :

La Communauté de communes est très largement couverte par des massifs forestiers (environ 87% de sa surface). Pour assurer la défense contre les incendies de ces espaces, la Communauté de communes a développé un Programme Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) avec la réalisation ou l'entretien de pistes pour lutter contre les incendies. La Région représente un partenaire durable dans ces actions menées sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

- Amélioration de la gestion des déchets :

La Communauté de communes est partenaire avec la Région pour l'amélioration de la gestion de ses déchets. Un contrat d'objectifs est en préparation pour un accompagnement de 3 ans sur ce service.

La CC est intégrée au programme LIFE porté par la Région pour la gestion des déchets.

- Aide au pastoralisme :

La Communauté de communes est partenaire avec la Région pour la préservation du pastoralisme avec le financement d'équipements et d'animations spécifiques sur certains espaces en tension.

### C.2.3 LES DEMARCHES TERRITORIALES ENGAGEES AVEC LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

La Communauté de communes était intégrée dans le territoire de la Provence Verte, défini par le Département du Var dans sa politique d'aides aux territoires. Elle bénéficie d'une aide annuelle à l'investissement pour accompagner ses projets structurants.

Le partenariat avec le Département du Var et la Communauté de communes porte sur les éléments suivants :

- Actions forestières pour l'amélioration des ouvrages DFCI dans les massifs forestiers du territoire communautaire au travers des comités de massifs.
- L'entretien des cours d'eau pour lutter contre les inondations, notamment sur le bassin versant de la Durance, hormis le Verdon.
- L'intégration de la Communauté de communes pour l'élaboration du Schéma Départemental de l'Aménagement Numérique (SDTAN). Cette opération est menée en lien avec la Région et l'Etat et le Syndicat Mixte de dimension régionale.
- Le déploiement et le maintien des MSAP sur le territoire communautaire.
- Le soutien à des actions d'animation de services petite enfance (LAEP, RAM)

#### C.2.4 LES DEMARCHES TERRITORIALES ENGAGEES AVEC LA CAF DU VAR ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

---

La Communauté de communes est gestionnaire d'un réseau de 6 crèches et de plusieurs services dédiés à la petite enfance et la jeunesse.

Elle est signataire depuis 2005 d'une Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Var et la MSA pour le soutien aux crèches, et au Relais d'Assistants Maternels.

Depuis 2019, la CC Provence Verdon est signataire avec la CAF du Var, la CPAM d'un Convention Territoriale Globale (CTG), nouvel outil contractuel de la CAF avec les EPCI.

Plusieurs axes sont inscrits :

- Axe 1 : Petite enfance / Enfance / Jeunesse avec le renouvellement des CEJ locaux (communes et CCPV), la promotion des autres modes de garde d'enfants (RAM)
- Axe 2 : Soutien à la parentalité
- Axe 3 : la mise en réseau des acteurs sociaux locaux

## **II - PLAN D' ACTIONS OPÉRATIONNEL**

Dans une logique de projet de territoire, le contrat de Relance et de Transition Ecologique définit des objectifs pour les années à venir. Afin d'atteindre ces objectifs, des actions concrètes et opérationnelles sont proposées.

La Communauté de communes Provence Verdon présente **26 fiches** couvrant les enjeux de son territoire. Ces opérations, de maîtrise d'ouvrage communautaire ou communale, sont prévues sur la période 2022-2026. Chacune opération relève d'une volonté politique locale tant au niveau communautaire qu'au niveau communal. Néanmoins, il demeure quelques aléas sur certaines opérations.

**L'État** partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. Il participera au cofinancement de certaines actions sous forme de subvention.

L'État interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs. Il mobilisera des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, notamment la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), les financements du Plan de Relance.

### **A - MAINTENIR LA COHESION SOCIALE**

La Communauté de communes Provence Verdon présente **une double action** visant la création d'une maison de santé pluridisciplinaire multi-site sur le bassin de santé de Barjols.

Fiche 1.1 : Création d'une maison de Santé pluridisciplinaires multi-site sur le sous-bassin de santé de Varages

Fiche 1.2 : Création d'une maison de Santé pluridisciplinaires multi-site sur le bassin de santé de Barjols

#### **A moyen terme :**

Réalisation d'un gymnase en lien avec le collège de Barjols

Soutien aux médiathèques locales par une coordination et le développement d'animations

Développement des services numériques auprès de plusieurs type d'usagers (entreprises, jeunesse, seniors, ...)

### **B - MAINTENIR L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

Au titre du second volet, la Communauté de communes présente **5 projets d'initiative communautaire**.

Fiche 2.1 et 2.2 : Création et réaménagement de zones d'activités économiques (Rians et Ginasservis)

Fiche 2.3 et 2.4 : Requalification de friches industrielles sur Varages et Tavernes

Fiche 2.5 : Aménagement de la zone d'activité économique et touristique communautaire des Carmes

## C - UNE AGRICULTURE VIVACE ET INNOVANTE SUR DES FILIERES MONTANTES

Au titre du troisième volet, la Communauté de communes présente **5 projets** visant le développement agricole. La maîtrise d'ouvrage des projets présentés est diverse (SCP, groupements d'agriculteurs, ...).

**Soit un total de 5 fiches.**

Fiche 3.1 : Extension d'un réseau hydraulique agricole dans le Haut Var Fiche 3.2 : Soutien à l'investissement pour la filière de l'élevage et le sylvopastoralisme Fiche 3.3 : Diversification agricole et valorisation de circuits courts : réalisation d'une distillerie pour les plantes aromatiques Fiche 3.4 : Création d'un abattoir pour la filière ovin viande Fiche 3.5 : Aide au soutien d'une filière d'olive de bouche
---

## D - DES ATTRAITS TOURISTIQUES A VALORISER ET PRESERVER

Au titre du quatrième volet, la Communauté de communes présente **1 projet** visant au développement d'actions touristiques (maîtrise d'ouvrage communautaire).  
Des projets communaux d'aménagement de centres anciens.

**Soit un total de 2 fiches.**

Fiche 4-1 : Réalisation de circuits ouverts au vélo en lien avec l'EV8 (CCPV) - Fiche 4-2 : Aménagement et valorisation des centres anciens (piétonisation, îlots de fraîcheur)
--

## E - L'AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : DECHETS ET ASSAINISSEMENT

Au titre du cinquième volet, la Communauté de communes présente **des projets** visant à la transition écologique, d'une part en œuvrant dans le champ des déchets avec une maîtrise d'ouvrage communautaire et d'autre part par des projets communaux pour l'amélioration de leurs réseaux d'eau et d'assainissement.



**Soit un total de 9 fiches.**

Fiche 5-1 : Création de nouveaux points de tris sélectifs sur le territoire communautaire  
Fiche 5-2 : Réalisation d'une déchetterie PRO et PART à Tavernes pour améliorer le schéma des déchetteries.  
Fiche 5-3 : Rénovation de la déchetterie de Seillons  
Fiche 5-4 : Informatisation des déchetteries  
Fiche 5-5 : Équipement de composteurs partagés pour les biodéchets et de bioseaux pour les particuliers  
Fiche 5-6 : Acquisition et distribution de composteurs individuels dans les zones pavillonnaires pour détourner les biodéchets et les déchets verts  
Fiche 5-7 : Acquisition et distribution de broyeurs de déchets verts pour les particuliers avec jardin.  
Fiche 5-8 : Accompagner durablement les actions et investissements sur la gestion des déchets avec des études stratégiques  
Fiche 5-9 : Amélioration des systèmes d'eau potable et d'assainissement du territoire.

## F - LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Au titre du sixième volet, la Communauté de communes présente **2 projets sous maîtrise d'ouvrage communautaire** avec l'engagement d'une action sur l'amélioration de l'habitat privé des propriétaires occupants et bailleurs (PIG).

Pour compléter, les communes s'engagent dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments (école, salle des fêtes, ...).

**Soit un total de 3 fiches.**

Fiche 6-1 : Lancement PIG 2 Amélioration de l'habitat  
Fiche 6-2 : Rénovation énergétique des bâtiments publics communaux (AMI SEQUOIA)  
Fiche 6-3 : Développement de la mobilité inter au territoire communautaire : acquisition d'un minibus pour accueil PMR

### **À moyen terme :**

Développer des services à la mobilité (véhicule partagé, autopartage, ...).

Appui aux communes pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments : appui à l'ingénierie.

## **III - Modalités de pilotage et partenaires du contrat**

### **A - La gouvernance**

Le CRTE de Provence Verdon est piloté par l'État et la Communauté de communes Provence Verdon, les porteurs du contrat. Ils associent fortement les collectivités et partenaires, au sein d'un **comité de pilotage (COFIL)**.

#### **A.1 - Composition**

La Communauté de Communes Provence Verdon sera représentée par son Président, Monsieur Hervé PHILIBERT, ou son représentant.

L'Etat est représenté par le Préfet du Var ou son représentant.

De même, la Communauté de communes souhaite associer étroitement ses communes-membres au pilotage stratégique du CRTE : ces dernières peuvent, si elles le souhaitent, se faire représenter par leur maire ou son représentant, au sein du présent COFIL.

Enfin, sont également associés :

- L'Agence Régionale de Santé (ARS), Délégué territorial du Var, ou son représentant
- Le Syndicat Mixte du pays de la Provence Verte
- La Banque des territoires
- Le Conseil Départemental du Var
- Tout autre établissement public ou opérateur public mobilisé en appui du CRTE.

L'Etat signataire du CRTE accompagne et assure le suivi de ce contrat. Le secrétaire général et la chargée de mission aménagement du territoire et ruralité de la sous-préfecture de Brignoles effectueront le suivi du CRTE.

Le rôle de la sous-préfecture de Brignoles consistera à s'assurer de la cohérence du dispositif dans son ensemble. Elle veillera notamment, par son expertise, à apporter un appui technique et à mobiliser les ressources en ingénieries des différents services de l'État.

D'autres référents seront sollicités selon les dossiers traités :

- La Caisse des Dépôts et Consignation :
- L'Agence Régionale de Santé
- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi – UT du Var
- L'ADEME
- Le Conseil Départemental du Var
- Le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

#### **A.2 - Son rôle**

Le COFIL assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat. Il rassemble l'ensemble des acteurs et coordonne la démarche.

Il veille au bon fonctionnement et au bon déroulement du projet dans le cadre fixé, en assurant le suivi des résultats, des échéances, du budget, des risques.

Le comité de pilotage peut être sollicité pour :

- planifier les dates-clés de pilotage du contrat de ruralité;
- analyser les options proposées ;
- décider des orientations stratégiques, des actions à entamer ;
- valider les documents nécessaires aux changements de phase du projet.

### A.3 – Le rythme

Dans un premier temps, il est proposé une programmation semestrielle des réunions du COPIL. Ceci afin de vérifier l'engagement des opérations, leur bon amorçage chez les différents maîtres d'ouvrage du Contrat (EPCI et communes).

Après 2 réunions semestrielles, il est proposé si cela s'avère suffisant de caler une fréquence du COPIL annuelle. En effet, sur des projets structurants, une cadence de réunion annuelle permet de disposer d'une réelle lecture d'avancement des opérations, d'assurer un suivi et de saisir des opportunités.

En complément du COPIL regroupant les représentants des partenaires du CRTE, les porteurs du Contrat peuvent, s'ils le jugent nécessaire, réunir un Comité technique, dit COTECH, associant les techniciens de l'Etat et de la Communauté de communes, en vue de préparer les réunions du COPIL stratégique, qui réunit les élus et représentants de l'État (Préfet, Sous-préfet, représentant du SGAR si besoin).

### A.4 – Le comité technique (COTECH)

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire communautaire. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Y sont associés :

- L'Agence Régionale de Santé (ARS), responsable de secteur
- Le Syndicat Mixte du pays de la Provence Verte
- La Banque des territoires
- Les services du Conseil Départemental du Var
- Les secrétaires généraux des communes.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

## B - L'ingénierie mobilisée

### B.1 - L'équipe projet intercommunale

#### Composition

Directrice Générale des Services : Anne-Claire SAMSON

Direction Générale Adjoint :

Responsable du pôle déchets : Laurent Michel

Chargée de mission développement économique : Julie PLAGNOL

Responsable du pôle Urbanisme / Habitat : Céline D'HEILLY

Chargée de mission Tourisme :

Secrétariat des Affaires générales : Stéphanie CARROUGET

CRTE Communauté de communes Provence Verdon

DGS de la commune de Barjols :

DGS de la commune de Rians : Olivier VESPERINI

DGS des autres communes menant des actions inscrites au CRTE selon leur état d'avancement.

### **Rôle**

L'équipe projet est l'interface entre les services de l'Etat, les partenaires, les collectivités et l'ensemble des directions supports de la Communauté de communes, afin d'assurer une coordination des actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans chacun des volets prioritaires du Contrat de ruralité.

### **B.2 - L'ingénierie**

Seront associés très étroitement à la mise en œuvre des actions, les services supports et opérationnels de la Communauté de communes Provence Verdon, au sein du COTECH et tant que de besoin :

- Service de Communication
- Service Information Géographique (SIG)
- DGS des communes, maître d'ouvrage d'opérations inscrites au CRTE

Les comités techniques doivent rendre compte de leur travail au comité de pilotage.

## **C. La participation des habitants et des acteurs de la société civile**

### **C.1 Les acteurs économiques**

La Communauté de communes Provence Verdon est partenaire des chambres consulaires. Au travers de ces institutions, des animations locales sont programmées à destination de leurs ressortissants respectifs.

Dans le cadre de l'état d'avancement du CRTE, en amont de chaque COPIL, des réunions d'échanges avec les ressortissants locaux des chambres consulaires seront organisées.

### **C.2 Les associations locales agissant dans le volet du social**

La Communauté de communes Provence Verdon soutient de longue date un tissu associatif local agissant dans le champ de l'action sociale (aide d'urgence, soutien aux familles, aide à la mobilité, aide pour les personnes dépendantes, épicerie solidaire, ...).

Ainsi, les Restos du Cœur, le Secours catholique, Garrigues, Nouvel Horizon, ... ont des actions locales accompagnées par la Communauté de communes qui s'assurent, en lien avec les CCAS des communes, d'une bonne coordination entre ces intervenants.

Dans le cadre du CRTE, en amont de chaque COPIL, des réunions d'échanges avec ces partenaires locaux seront organisées. Leur avis sera sollicité sur les opérations du contrat de ruralité.

## **IV - Le suivi et l'évaluation**

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

## **V - La durée du contrat**

Le présent contrat entre en vigueur le .....

Il porte sur la période 2021 – 2026 (6 *années budgétaires*). Une révision du contrat est possible sur la période.

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi annuellement et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

## **VI - Modification du contrat**



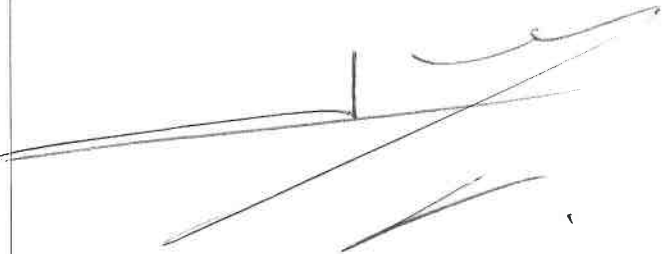
A la fin 2022, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

**Signature**

Contrat établi le ...13/07/2021... à Varages

<p>Monsieur le Préfet du Var</p> 	<p>Monsieur le Président de la Communauté de communes Provence Verdon</p> 
<p>Monsieur le représentant du Conseil Départemental du Var</p> 	<p>Monsieur le représentant de la Banque des Territoires</p> 